LES ANNONCES
LANDAISES

SAMEDI 29 MAI 2021 - 1,30 €
N°3960

NOUVELLE-AQUITAINE

LA RUÉE VERS L'EAU

ENTREPRISE
Action Pin prône la désinfection raisonnée

RÉGION
Le service « wood-wood » de la Wood Tech

© Shutterstock - Tatevosian Yana

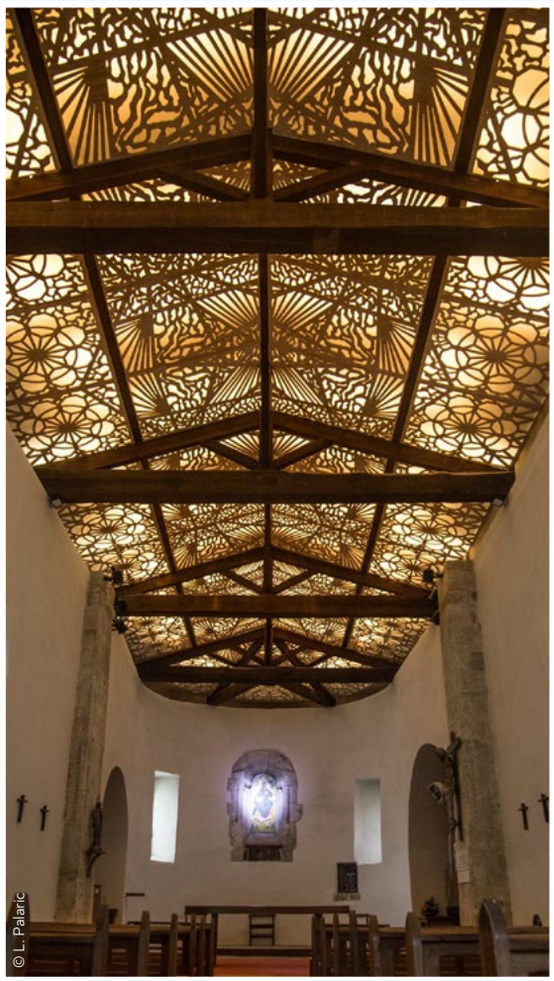
© L. Palaric

LAND ART
« AURORE » DANS LA FORÊT D'ART CONTEMPORAIN

« Aurore », c'est le nom de la 23e œuvre de la Forêt d'art contemporain, le musée à ciel ouvert qui se déploie année après année au sein du parc naturel des Landes de Gascogne depuis 2007. Avec cette nouvelle création, le sculpteur Ladislas Combeuil invite à lever les yeux vers le lumineux plafond de moucharabieh en bois de pin rétroéclairé installé dans la chapelle de l'airial de Bouricos, à Pontonx-les-Forges. Et le parc annonce déjà une dizaine de projets qui viendront prolonger cet itinéraire au gré d'œuvres confrontées à l'espace et au temps.

COUP DE BUZZ

MOBILITÉS
BISCARROSSE : BUS GRATUIT POUR LES 12-18 ANS

Pour attirer davantage de jeunes sur le service de transport Bisca Bus, la Ville de Biscarrosse étend la gratuité (déjà accordée aux enfants de moins de 12 ans) aux 12-18 ans, sur présentation d'un pass. Valable aussi bien en formule transport à la demande (TAD) que pendant l'été (du 19 juin au 5 septembre), cette carte personnelle, sera renouvelable tous les ans, et devra être validée à chaque montée par les conducteurs du Bisca Bus. En complément, Trans-Landes, exploitant du réseau, s'apprête à déployer un site de gestion des réservations pour son service de transport à la demande.

ville-biscarrosse.fr

AVIRON
LA ROWING CUP SUR LE CANAL D'HOSSEGOR

La Rowing Cup, créée en 2019 sur le canal d'Hossegor, s'est déjà imposée comme une compétition majeure de l'aviron français, malgré une année blanche en 2020. Du 27 au 29 août, les plus grands rameurs et rameuses internationaux, de retour des Jeux Olympiques de Tokyo, s'affronteront sur plus de 70 courses. « Ces sprints seront pour ces athlètes une parenthèse sportive entre festivités, échanges et performances avant de se tourner vers la prochaine olympiade, Paris 2024 », se réjouit Michel Andrieux, champion olympique aux Jeux de Sydney en 2000 et président de la ligue d'aviron Nouvelle-Aquitaine, organisatrice de l'événement.

© D.R.

4 **FOCUS**
Nouvelle-Aquitaine
La ruée vers l'eau

10 **ACTU LANDES**
Action Pin
La désinfection raisonnée

12 **ACTU RÉGION**
Le service « wood-wood »
de la Wood Tech

SOMMAIRE

14 **ON EN PARLE**

18 **L'ŒIL DES EXPERTS**
Que vont devenir les
« entreprises zombies » ?

22 **DROIT**
Cour de cassation
Nouvelle signalisation

23 **ANNONCES LÉGALES**
VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 **TENDANCES BOURSE**

36 **QUOI DE NEUF ?**
« Viva le cinéma ! »

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax • Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëllie **SANZ** & Sarah **ALBERT** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Community Manager : Ignat **SMIRNOV** & Maïlys **MENDIBOURE** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU** 06 09 89 57 00 - commercial@echos-judiciaires.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution Hebdomadaire • Parution le samedi • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 I83288 ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,30 € • Abonnement annuel : 35 € • Membre de RésoHebdoEco

JEAN-MARC **FIGUET**

Professeur d'économie
à l'université de Bordeaux

© Atelier Gallien

NOUVELLE-AQUITAINE

LA RUÉE VERS L'EAU

La conjugaison du réchauffement climatique et de l'augmentation de la population mondiale explique la ruée vers l'eau. Ressource précieuse a priori accessible à tous, l'eau est devenue un actif stratégique. Pour faire face à ce défi, une gestion vigilante est de rigueur notamment en Nouvelle-Aquitaine, première région d'irrigation pour l'agriculture.

Par Jean-Marc FIGUET, professeur d'économie à l'université de Bordeaux, responsable du master « Monnaie, banque, finance, assurance » et Vincent ROUSSET

Après l'or au XIXe et le pétrole au XXe, l'eau est la ressource naturelle la plus convoitée du XXIe siècle. Mais, si on peut se passer d'or et de pétrole pour vivre, on ne peut pas se passer d'eau, l'un des rares biens, avec l'air et la lumière, sans substitut. La conjugaison du réchauffement climatique et de l'augmentation de la population mondiale explique la ruée vers l'eau. Certes, en 2010, l'Assemblée des Nations Unies a déclaré « que le droit à une eau potable propre et de qualité et à des installations sanitaires est un droit de l'homme, indispensable à la pleine jouissance du droit à la vie ». Mais, les statistiques de l'ONU illustrent dramatiquement le caractère inéquitable de l'accès à l'eau. Nous sommes 7,7 milliards sur la planète et 2,2 milliards d'entre nous n'ont pas un accès régulier à l'eau potable. 4,2 milliards d'humains ne bénéficient pas de services d'assainissement. Près de 300 000 enfants de moins de cinq ans meurent tous les ans du fait de la qualité de l'eau consommée.

80 % des eaux usées se déversent dans l'environnement sans traitement. Et 90 % des catastrophes naturelles s'expliquent par le manque ou le trop-plein d'eau : sécheresses, grêle, inondations, tempêtes et cyclones… Rappelons-nous qu'il y a, à peine six mois, la tempête Alex a ravagé les vallées de la Vésubie et de la Roya dans les Alpes-Maritimes occasionnant, outre des dégâts matériels considérables, un drame humain. Sur la côte atlantique, de Xinthia en 2010 à Justine en 2021, les tempêtes s'enchaînent et se déchaînent provoquant, en particulier, le recul du trait de côte. La montée des eaux induit une réflexion en urgence sur le plan d'occupation des sols. L'enrochement ne sera qu'un

80 % des eaux usées se déversent dans l'environnement **sans traitement**

© Shutterstock / Stanislavskyi

EXPOSITION
« ADOUR, D'EAU ET D'HOMMES »

Les archives départementales des Landes invitent à explorer l'Adour sous ses multiples facettes : sa morphologie, son histoire, ses aménagements, ses enjeux actuels, grâce à des modules interactifs, des jeux et une collection de plans inédits illustrant les aménagements et ouvrages d'art réalisés sur le fleuve.

25 place du 6eRPIMa - Mont-de-Marsan - 05 58 85 75 20

cautère sur une jambe en bois. À terme, les pouvoirs publics n'auront d'autre choix que de transférer, loin de la côte, les habitations, les attractions et les commerces.

De façon concomitante, les coûts provoqués par l'absence ou l'abondance d'eau sont de plus en plus élevés. Les statistiques de la Fédération française de l'assurance indiquent que les sinistres climatiques ont coûté aux compagnies 3,2 milliards par an entre 2015 et 2018 contre, à peine, 1,2 milliard dans les années 1990. À ce rythme, s'assurer contre les dégâts provoqués par l'eau va devenir un luxe.

Au travers de ces quelques chiffres, on comprend vite l'urgence de la situation et le caractère stratégique de l'eau. Des conflits pour l'eau ont déjà eu lieu au Moyen-Orient et en Afrique. L'eau attise aujourd'hui les tensions diplomatiques entre les pays riverains du Nil, l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan au sujet du barrage de La Renaissance. Le manque d'eau est un facteur de migration des populations du Sud vers le Nord, en particulier au Yémen qui est considéré comme le premier pays au monde en stress hydrique. Et l'OPA de Veolia sur Suez a pour objectif de constituer un géant industriel de taille mondiale de la gestion de l'eau. Bref, l'eau est au cœur des préoccupations. Le secteur de l'eau est d'ailleurs un secteur prisé des investisseurs dont le rendement est généralement supérieur à celui du marché.

L'eau a un **prix que personne ne sait aujourd'hui fixer** avec certitude

La situation hydrologique de la France est, pour l'instant, satisfaisante. Nos réserves en eau sont de 193 milliards de m^3 par an alors que nos besoins annuels sont de 32 milliards de m^3. Néanmoins, les publications du Bureau des recherches géographiques et minières indiquent que la situation est différente entre la partie occidentale et orientale de la France. De ce point de vue, le bassin Adour-Garonne, dont dépend la Nouvelle-Aquitaine, est dans une situation relativement meilleure que les bassins de l'Est. En outre, le renouvellement du stock devient plus difficile du fait du décalage entre l'offre et la demande d'eau. Il pleut beaucoup en hiver alors que nos besoins sont faibles. Il pleut peu en été alors que nos besoins sont éle-

© CK FOTO

© Shutterstock - PHILIPIMAGE

vés. Certes, on peut la stocker, mais l'eau a la particularité de s'évaporer. Pas d'inquiétude donc, mais de la vigilance.

QUI CONSOMME L'EAU ?

En France, comme ailleurs, le secteur agricole consomme près de 70 % de l'eau prélevée. Sans eau, pas de culture ni d'élevage. Partout, les agriculteurs s'inquiètent des conditions d'accès de l'indispensable irrigation. En Australie, le manque d'eau est la principale cause de faillite des exploitations agricoles. En France, les épisodes de sécheresse sont plus fréquents occasionnant des restrictions estivales. En Nouvelle-Aquitaine, première région agricole d'Europe, l'irrigation est un sujet sensible. À Mont-de-Marsan, le 30 mars dernier, des agriculteurs ont manifesté pour protester contre une décision judiciaire modifiant les conditions d'irrigation provenant du

MOBILISATION POUR LE BASSIN DE L'ADOUR

« L'avenir de l'eau du bassin de l'Adour qui regroupe principalement les cours d'eau de l'Adour, la Midouze, la Nive, les gaves de Pau et d'Oloron, apparaît en grande difficulté face aux conséquences du changement climatique, avec notamment une baisse alarmante des débits et une dégradation de la qualité de l'eau », résume l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Les perspectives dressées à l'occasion du forum de l'eau digital qu'elle organisait le 12 mai dernier, en partenariat avec Cécile Bigot-Dekeyzer, préfète de département des Landes et préfète du bassin de l'Adour et Paul Carrère, président de la commission territoriale Adour, affichent en effet un réchauffement de + 1,5°C à l'horizon 2050, avec une tendance plus marquée en montagne et la quasi-disparition de la neige sous 1 500 mètres d'altitude. Les impacts du changement climatique devraient notamment se traduire par des baisses de débits des rivières (- 30% à - 40% pour les gaves), des épisodes de sécheresses automnales plus marquées, un bouleversement de la biodiversité aquatique et une vulnérabilité forte des zones humides, plus particulièrement en montagne.
« Pour faire face à ces difficultés, il est nécessaire d'agir dès aujourd'hui et de susciter des changements drastiques, tant en termes de consommation que de gestion de l'eau sur le territoire », affirme Aude Witten, directrice adjointe de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Parmi les leviers d'action identifiés pour préserver la ressource en eau, dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) 2022-2027 : une gouvernance du petit cycle de l'eau à une échelle intercommunale et à l'échelle du bassin versant pour le grand cycle de l'eau. En ligne de mire également la préservation et la reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines pour l'usage d'eau potable et la réduction des pollutions bactériennes afin d'améliorer la qualité des secteurs de baignade et d'activités nautiques. L'accès aux habitats et aires de colonisation pour les poissons migrateurs devra être facilité, les écosystèmes aquatiques et les zones humides protégés… L'objectif : reconquérir la qualité de la ressource et passer de 56 % de bon état des rivières à 77 % en 2027.

Les partenaires institutionnels ont désormais jusqu'au 1er juillet pour remettre leurs avis sur les différentes mesures. Quant aux citoyens ils auront jusqu'au 1er septembre 2021 pour soumettre leurs observations sur https://eau-grandsudouest.fr/politique-eau/bassin/consultation-projet-sdage-pdm-2022-2027.

bassin de l'Adour. Le choix de Mont-de-Marsan n'est sans doute pas anodin puisque les Landes sont le premier département français en termes de cultures irriguées représentant près de 50 % des surfaces cultivées. Eh oui, les céréales et les légumes ont besoin d'eau pour pousser. Pour l'instant, seules se posent les conditions d'accès à l'eau.

Mais la question du prix ne devrait pas tarder à pointer le bout de son nez car, elle a beau tomber du ciel, l'eau a un prix que personne aujourd'hui ne sait fixer avec certitude. Sa raréfaction anticipée ne fera qu'aviver le débat entre ceux qui la considère comme un bien public donc quasi-gratuit, au risque de la gaspiller, et ceux qui défendent l'idée que, devenant rare et coûteuse, l'eau doit avoir un prix. De ce point de vue, aux États-Unis, un pas a été franchi depuis que deux marchés financiers, le Chicago Mercantile Exchange et le Nasdaq à New York, ont commercialisé des contrats à terme sur l'eau pour les grands consommateurs en Californie, État américain le plus peuplé et le plus assoiffé. L'existence de ces contrats financiers permettent certes aux acheteurs de gérer la volatilité du prix sur le marché physique et ainsi de fixer notamment le coût des productions afférentes. Mais l'existence de ces contrats marque également le changement de statut de l'eau. Considérée au départ comme une ressource, a priori accessible à tous, elle devient un actif, seulement réservé à ceux qui ont la capacité de payer.

Aujourd'hui, 30 % de l'eau prélevée est destinée à des usages industriels et ménagers. Comme tout pays développé, nous consommons beaucoup (trop ?) d'eau. Selon le ministère de la Transition écologique, chaque Français consomme 233 m^3 par an. Ce chiffre, supérieur à la moyenne mondiale (169 m^3), recouvre la consommation directe au robinet pour moitié et la consommation indirecte (les biens et services importés) pour l'autre moitié et illustre l'insoutenable dimension « aquavore » de notre développement.

40 MILLIARDS D'EUROS POUR RÉNOVER LE RÉSEAU D'EAU

Pour faire face au défi de l'eau, l'action est de rigueur. Concernant l'aménagement du territoire, on l'a dit, il faut tenir compte de l'inexorable montée des eaux, dans les schémas d'urbanisation des villes du littoral. Concernant la consommation, il faut lutter massivement contre le gaspillage. En France, un litre d'eau potable sur cinq est perdu du

© Shutterstock / NDAB Creativity

Les Landes, premier département français en termes de **cultures irriguées** représentant près de **50 % des surfaces cultivées**

© CK FOTO

fait de fuites dans les canalisations. Notre réseau d'eau, 850 000 km de tuyaux, est comme notre réseau ferré, vieillissant. Une action majeure (mais tardive) est entreprise pour le rénover (40 milliards pour 2019-2024) qui, couplée aux solutions numériques, doit permettre d'optimiser la consommation. Une idée en gestation est le captage des eaux pluviales dans les nouvelles constructions pour approvisionner les chasses d'eau. En agriculture, les recherches menées par l'INRA notamment portent sur le développement de cultures moins gourmandes en eau et donc plus résistantes aux épisodes de sécheresse. Les progrès de la chimie, avec les aquaporines, permettent également d'envisager de dessaler l'eau de mer à grande échelle sans conséquence néfaste sur l'environnement. Lors de la dernière conférence Cycl'eau qui s'est tenue à Bordeaux les 10 et 11 avril derniers, la situation et la gestion efficace du bassin Adour-Garonne, qui est notre source d'approvisionnement, a été au centre des discussions. Un accent particulier a été mis sur le recyclage des eaux usées. Jusqu'à présent, les eaux usées sont dépolluées dans des stations d'épuration avant d'être rejetées dans le milieu naturel, les lacs et les cours d'eau essentiellement. On pourrait tout à fait envisager que ces eaux ne soient plus rejetées mais réutilisées pour des usages spécifiques, en agriculture notamment, afin d'assurer une gestion optimale de cette ressource rare et précieuse pour la vie.

© Shutterstock / Syda Productions

© Shutterstock / Zastolskiy Victor

BASSIN ADOUR-GARONNE : 34,6 MILLIONS D'EUROS POUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Lors de sa séance du 16 avril dernier, le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne présidé par Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, a validé 220 dossiers pour la sécurisation des infrastructures d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. Ces dossiers représentent un montant d'aide total de près de 34,6 millions d'euros en subventions, dont 8,4 millions d'euros au titre du plan France relance. Pour limiter les effets de la crise sanitaire et le ralentissement du rythme des investissements dans le secteur de l'eau, Étienne Guyot a rappelé son souhait de « soutenir la dynamique des projets nécessaires à l'avenir en accompagnant au mieux les collectivités et les entreprises ». C'est pour amplifier la réponse aux besoins des territoires que l'État a abondé le volet eau de France relance 2021 pour lequel l'Agence Adour-Garonne est opérateur. À l'échelle du grand Sud-Ouest, les mesures représentent 47,4 millions d'euros. Ainsi, 138 millions d'euros de travaux vont être réalisés sur le bassin Adour-Garonne grâce à ces dotations supplémentaires. Lors de cette même séance, un appel à projet a été lancé visant à optimiser des travaux d'aménagement de barrages existants, lorsque ceux-ci permettent d'améliorer la gestion de l'eau. Enfin une convention va être signée avec le conservatoire du littoral pour préserver les zones humides du littoral ainsi que les aires protégées majeures du territoire Adour-Garonne.

ACTION PIN
LA DÉSINFECTION RAISONNÉE

À Castets, la filiale de DRT a mis au point la gamme Actipur pour prévenir et combattre les épidémies, tout en minimisant l'impact sur l'homme et l'environnement.

Par Cécile AGUSTI

Lors du premier confinement, la demande en produits d'hygiène et d'entretien a augmenté de 155 % par rapport à l'année précédente dévoilait, en septembre dernier, une étude du cabinet Asterès. Sans surprise, les gels hydro-alcooliques et les désinfectants de type javel ont été les plus demandés. En quelques semaines de crise sanitaire, la désinfection est ainsi devenue la norme dans tous les espaces publics.

« Pourtant, cette opération est loin d'être anodine, rappelle Anne Le Gallet, directrice marketing d'Action Pin. Mal utilisés ou appliqués de façon abusive, les désinfectants peuvent présenter des dangers. » Substances actives toxiques pour la faune et la flore, surutilisation entraînant des résistances bactériennes, composés organiques volatils (COV) générant des problèmes respiratoires… les conséquences peuvent être graves. « Si la désinfection est un enjeu majeur pour la santé publique, chez Action Pin, nous affirmons qu'elle ne doit pas s'opposer à un véritable engagement environnemental et à une prise en compte de la sécurité des usagers. C'est pourquoi la désinfection doit être raisonnée, mesurée et modérée. »

CERTIFICATION ECOCERT

Pour répondre à cette triple volonté, l'entreprise installée à Castets a dévoilé le 18 mai, sa nouvelle gamme Actipur. « Il s'agit de la première gamme complète de détergents désinfectants virucides certifiée Ecocert. » Comme à son habitude, Action Pin s'est appuyée sur les matières végétales pour la mettre au point.

ANNE **LE GALLET**
Directrice marketing d'Action Pin

© D. R.

© D. R.

L'ingrédient secret de cette nouvelle gamme, c'est l'acide lactique, désinfectant biosourcé issu de la fermentation de sucres. Autorisé par le référentiel écodétergent décerné par Ecocert Greenlife, il n'est pas dangereux pour l'environnement, ne laisse pas de résidus sur les surfaces, ne provoque pas de résistance bactérienne et ne contient pas de COV. Dans la gamme Actipur, il est allié aux enzymes qui biodégradent les graisses et matières organiques, et aux dérivés issus de la résine de pin -le cœur de métier d'Action Pin- pour leurs propriétés odorisantes, dégraissantes et solvantes.

POUR TOUS LES PROFESSIONNELS DE L'HYGIÈNE

« Actipur n'est pas une gamme d'opportunité », assure Anne Le Gallet. Bactéries, levures, moisissures, virus : elle est efficace bien au-delà du coronavirus pour « faire face à toutes les épidémies du quotidien ». Les secteurs sensibles de la petite enfance, des Ehpad et du milieu médical sont particulièrement ciblés. Mais pas seulement. Ce sont tous les professionnels de l'hygiène qui sont concernés. Actipur multi-surfaces est utilisable en univers alimentaire. Actipur sanitaires convient particulièrement aux campings. Quant à la formule Actipur propreté urbaine, « sans équivalent sur le marché », elle s'adresse aux collectivités pour la désinfection des mobiliers urbains et des locaux vide-ordures.

Avec cette nouvelle gamme, Action Pin entend bien poursuivre son développement en France dans le domaine de l'hygiène responsable. Mais elle espère également renforcer sa présence sur les marchés internationaux, qui ne représentent aujourd'hui que 15 % de ses 50 millions d'euros de chiffre d'affaires. Elle s'est donné les moyens de son ambition en investissant sur son site de Castets. Depuis mars 2021, une nouvelle ligne de conditionnement de pulvérisateurs est opérationnelle.

© D.R.

LE SERVICE « WOOD-WOOD » DE LA WOOD TECH

Le pôle de compétitivité Xylofutur veut fédérer les jeunes entreprises innovantes de la filière forêt-bois-papier au sein de la Wood Tech, créée en janvier 2021. La présentation officielle du réseau qui compte déjà 19 start-ups est prévue le 22 juin prochain avec un événement 100 % digital.

Par Nelly BÉTAILLE

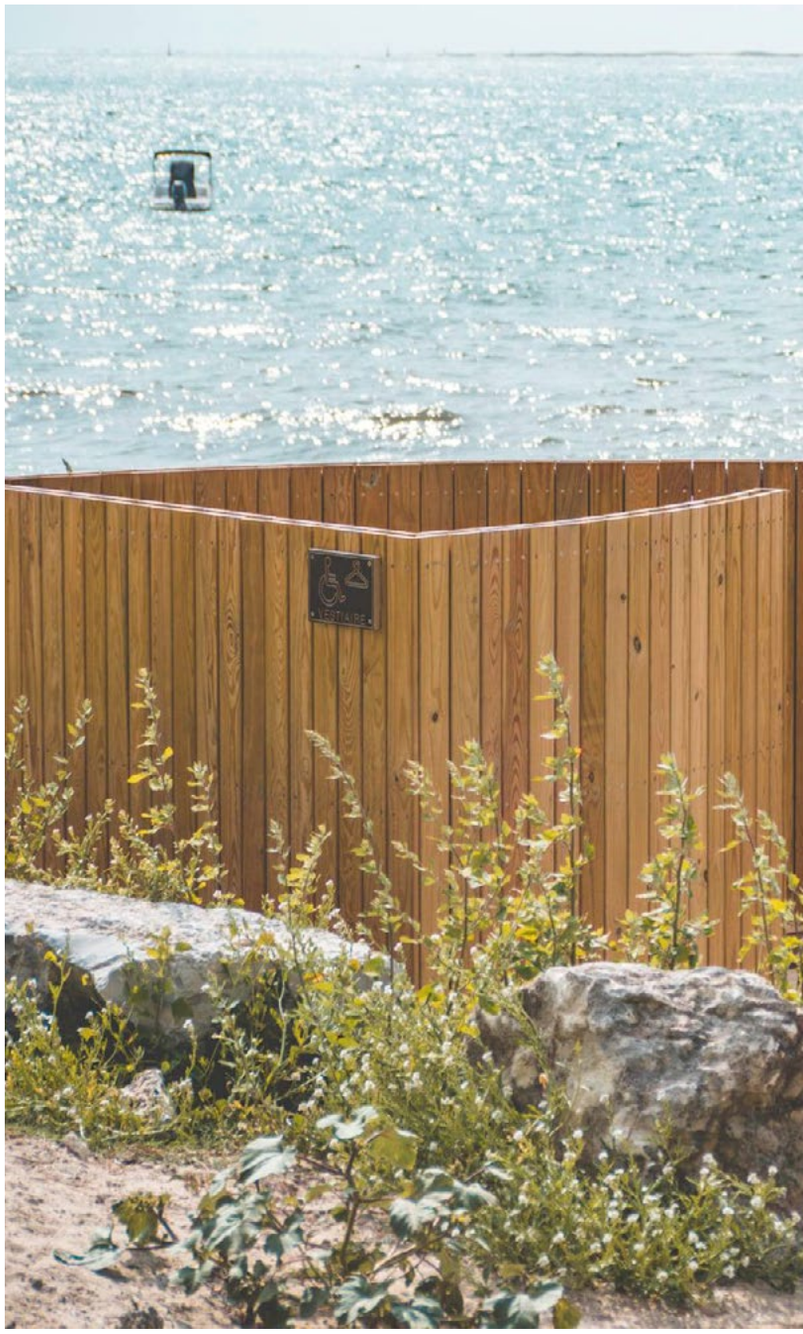

Après la Wine Tech, la Food Tech ou la Ferme digitale, c'est désormais au tour de la filière forêt-bois-papier de lancer son réseau de start-ups : la Wood Tech. « Il apparaissait urgent de proposer un cadre dédié aux jeunes pousses qui se lancent dans notre filière, c'est aujourd'hui chose faite », se réjouit Frédéric Carteret, président du pôle de compétitivité Xylofutur, initiateur du réseau en début d'année. « Il s'agit de contribuer à la visibilité de ces entreprises porteuses de solutions innovantes, de favoriser l'apport de ressources, l'ouverture à de nouveaux réseaux et la rencontre d'investisseurs. Un vrai service « wood-wood » », complète François Vulser, responsable du réseau.

Les premiers mois ont été consacrés à la mise en place d'une boîte à outils regroupant les études sur le secteur ou les annuaires de professionnels, à l'accompagnement des dirigeants dans l'optimisation de leur visibilité sur Internet, et à l'animation de cafés techniques sur des thématiques transverses comme les fonds d'investissements ou la prospection commerciale. Un premier événement en digital, organisé, le 22 juin, en partenariat avec le Crédit agricole et son accélérateur de start-ups, le Village by CA, doit désormais « permettre de créer l'effervescence entre les membres de la Wood Tech, les entreprises et les institutionnels de l'écosystème ».

MOSAÏQUE DE START-UPS

L'occasion pour les 19 premières start-ups françaises et belges qui ont déjà intégré le réseau de présenter leurs activités. Parmi elles, les Néo-Aquitaines Ma Forêt.com (Bordeaux), plateforme créée en 2015 par Olivier Forsans, Sarah Forest et Chantal Zimmer pour faciliter la mise en relation entre forestiers et entreprises et qui regroupe aujourd'hui plus de 10 000 propriétaires forestiers représentant 32 000 hectares de forêts sur le territoire métropolitain. Open Forêt (Brioux-sur-Boutonne, Deux-Sèvres) réunit, quant à elle, depuis 2015 l'information localisée et actualisée sur les écosystèmes. Avec Go4ioT (Go For Internet Of Things), Pascal Lavaur a mis au point en 2018 à Saint-Médard-d'Eyrans (Gironde), Khiko, un antivol connecté qui détecte les mouvements en temps réel pour mieux protéger les engins et machines. Avec Onlywood (La Teste-de-Buch), Simon Rozès développe depuis 2017 des vestiaires de plage modulables en bois. Laëtitia Brogniez et Siva Sens ont créé avec Seve the Planète (Loupiac) un emballage 100 % écologique issu de matières végétales pour tous les types d'aliments, réutilisable, recyclable, biodégradable et compostable. Et la Wood Tech devrait accueillir d'ici la fin de l'année une dizaine de start-ups supplémentaires.

Onlywood développe à La Teste-de-Buch de cabines de plage modulables en bois

© D.R.

RENCONTRES DIGITALES DE LA WOOD TECH

Le rendez-vous 100 % digital proposé le 22 juin prochain par la Wood Tech, en partenariat avec le Crédit agricole et le Village by CA, invite à des rencontres business au format speed-meeting de 20 minutes et à trois conférences : « Les enjeux de demain de la filière forêt-bois » avec Frédéric Carteret, président de Xylofutur (9 h 15), « IDIA capital investissement, engagé pour la filière aux côtés de Forinvest » (12 h 20), avec Catherine Bouchard, directrice des participations au Crédit agricole, et Éric Toppan, secrétaire général de Forinvest, fonds d'investissement de la banque dédié à la filière, « Recherche et développement, constats et opportunités » (13 h 45), avec Arnaud Godevin, directeur de l'École supérieure du bois (ESB) et Stéphane Lafarge, chargé de territoire FCBA, l'institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement.

Inscriptions sur https://server.matchmaking-studio.com/fr/boisforet/home.html

AGROALIMENTAIRE
ANTARCTIC FOODS PARIE SUR LE MAÏS DOUX

À Ychoux, Antarctic Foods Aquitaine (23 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020) spécialisée dans les légumes du Sud-Ouest surgelés pour les artisans et industriels de l'alimentaire, investit dans une nouvelle ligne de production, accompagnée par la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 900 000 euros. Après les carottes, haricots verts, petits pois, maïs, pommes de terre et salsifis, l'entreprise compte en effet se positionner massivement et rapidement sur la production de maïs doux et passer d'un volume global de produits finis de 35 000 tonnes à 45 000 tonnes par an.

© Shutterstock - Africa Studio

ÉLECTRICITÉ
CONSOMMATION EN BAISSE DANS LES LANDES

En raison de la crise sanitaire, en 2020, la consommation d'électricité dans les Landes (3,7 TWh) affiche une baisse de 5,5 % par rapport à 2019. Une tendance similaire à celle enregistrée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine (-6,1%) et au niveau national (-3,6 %), selon le bilan dressé par Réseau de transport d'électricité (RTE), le 18 mai. Une diminution qui s'explique essentiellement par la chute de l'activité industrielle et de nombreux secteurs de l'économie, et dans une moindre mesure, par des conditions climatiques plus clémentes qu'en 2019. La production départementale connaît en revanche une hausse de 3,9 % par rapport à 2019, avec 1,2 TWh soit 2,5 % de la production régionale. Dans le département où 94 % de la production d'électricité est issue des énergies renouvelables, la production EnR enregistre une augmentation de 5,5 %, tirée par le solaire (+ 4,2 %). « Pour accompagner la transition énergétique », RTE annonce le maintien de ses prévisions d'investissements de près d'un milliard d'euros en Nouvelle-Aquitaine d'ici 2025 avec, pour les Landes, la construction de cinq postes électriques neufs (dont trois en périphérie du département), l'installation d'une liaison souterraine, des travaux d'adaptation sur plusieurs ouvrages existants (lignes électriques et postes). Par ailleurs, la concertation autour du projet d'interconnexion électrique maritime France-Espagne se poursuit au sujet du contournement terrestre du gouf de Capbreton qui fait débat sur la côte sud des Landes.

© D. R.

DAX
SAISON CULTURELLE 2021-2022

« Une culture pour tous les publics et accessible à tous », c'est le mot d'ordre de la saison culture dacquoise 2021-2022, présentée le 21 mai dernier. En têtes d'affiche : l'humoriste Gaspard Proust, toujours aussi caustique et politiquement incorrect (23 octobre), le pianiste Jean-François Zygel dans un récital d'improvisation inspiré par l'histoire de Dax, son architecture, ses lieux emblématiques et ses légendes (27 novembre) ou le retour du groupe de rock alternatif Les Négresses vertes (19 février 2022). Les 18 spectacles programmés à partir du 1er octobre font également la part belle au théâtre de boulevard, à l'Atrium, avec « Chéri on se dit tout », de Guilhem Connac et Benoît Labannierre (2 octobre) ou « Embrasse-moi idiot », comédie de Didier Caron dans la tradition d' « Au théâtre ce soir » (9 novembre). Ils célèbreront également en 2022 l'année Molière avec « Les Femmes savantes » (25 janvier) et « Tout Molière… ou presque » qui propose de faire découvrir aux plus jeunes l'un des plus célèbres auteurs de l'histoire du théâtre français (26 mars).

Ouverture de la billetterie aux abonnés du 16 au 27 août et réservation à l'unité dès le 30 août pour les non abonnés sur dax.fr.

FOIE GRAS
17E CHALLENGE DES JEUNES CRÉATEURS CULINAIRES

Les inscriptions au Challenge foie gras 2021 sont ouvertes. Pour cette 17e édition du concours culinaire, ouvert aux élèves et apprenti(e)s cuisinier(e)s de 16 à 25 ans, les candidats devront imaginer une assiette sublimant le foie gras sur le thème « Le foie gras est une fête ! ». Si en version cru ou mi-cuit, celui-ci devra rester parfaitement identifiable, les candidats devront également faire preuve d'originalité dans les saveurs et particulièrement soigner le dressage de leur assiette pour séduire le jury. Six candidats seront sélectionnés sur dossier pour réaliser leur recette à Paris et tenter de remporter jusqu'à 2 000 euros pour le 1er prix (2e prix : 1 600 euros, 3e prix : 1 500 euros ; 4e, 5e et 6e Prix : 1 400 euros).

Inscription jusqu'au 30 juin sur leblogdufoiegras.com et envoi du dossier recette jusqu'au 20 septembre.

© Shutterstock - Maksim Toome

BANQUE
CRÉDIT MUTUEL DU SUD-OUEST OPÉRATION SOLIDARITÉ

Les conseils d'administration du Crédit mutuel du Sud-Ouest et du Crédit mutuel Arkéa ont renouvelé pour 2021 l'enveloppe exceptionnelle de 1,2 million d'euros déjà allouée en 2020 aux dispositifs de solidarité pour soutenir les sociétaires et clients les plus impactés par la crise sanitaire. En 2020, 1 722 sociétaires et clients, professionnels, associations et particuliers, ont bénéficié d'un soutien financier, à l'initiative des administrateurs des caisses locales du Crédit mutuel du Sud-Ouest. Les soutiens attribués se destinent aux entrepreneurs locaux, notamment pour accompagner la création et le maintien d'emplois en région, aux associations favorisant l'inclusion, l'emploi, l'animation des territoires, la solidarité ou le développement durable, et aux foyers en difficulté. En 2020, pour faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques, ces soutiens avaient été attribués à 501 professionnels, 628 associations et 1 110 familles.

EMPLOI
HARMONIE MUTUELLE RECRUTE

Après avoir recruté une quarantaine de collaborateurs en 2020 dont 17 alternants en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, la mutuelle santé Harmonie mutuelle (7 000 salariés et représentants des adhérents dans 230 agences) prévoit de nouvelles embauches en 2021. Elle recherche notamment des conseillers commerciaux sédentaires en agence et des conseillers relation clients dans ses centres d'appels, à partir d'un diplôme BAC+2 de spécialité commerciale de préférence. Mais aussi des chargés d'affaires itinérants sur les marchés des travailleurs non-salariés et des dirigeants d'entreprise. Dans le cadre de la rentrée de septembre 2021, une quinzaine de postes en alternance sont ouverts principalement sur des missions de conseillers commerciaux en agence ou en centre de relation clients, de gestionnaires et sur des fonctions support (RH, environnement de travail, RSE/innovation, communication, marketing…).
www.harmonie-mutuelle.fr/emploi

ENVIRONNEMENT
LA SAFER ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS PARTENAIRES

La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) Nouvelle-Aquitaine vient de signer un partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) pour la surveillance et la maîtrise foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers. Par cette convention, la Safer devient l'opérateur foncier unique du CEN Nouvelle-Aquitaine qui gère un réseau de 500 sites naturels sur plus de 50 000 hectares, exploités par 300 exploitants agricoles. Elle réalisera à ce titre les acquisitions dans les zones naturelles et agricoles pour lesquelles la Région Nouvelle-Aquitaine a alloué 10 millions d'euros au CEN Nouvelle-Aquitaine. L'objectif : doubler son portefeuille de propriétés pour préserver les espaces naturels et la biodiversité remarquables. Cette convention étend sur l'ensemble de la région le travail commun déjà établi depuis les années 1990 sur les ex-régions Poitou-Charentes et Limousin. En 2019 et 2020, la Safer Nouvelle-Aquitaine a rétrocédé 1 325 hectares au CEN, parmi lesquels 96 hectares compris en partie dans le site Natura 2000 des coteaux de Thézac et de Montayral en Lot-et-Garonne.

CARNET

Dominique GOURSOLLE-NOUHAUD, présidente de la Caisse d'épargne Aquitaine-Poitou-Charentes, vient d'être élue présidente du conseil d'orientation et de surveillance (COS) et présidente de la Fédération nationale des Caisses d'épargne qui regroupe les présidents de directoire des 15 Caisses d'épargne. Elle succède à Jean ARONDEL, élu président en mai 2015 et qui ne se représentait pas. Ces élections sont l'aboutissement d'un processus de renouvellement complet de la gouvernance coopérative du réseau des Caisses d'épargne à l'échelle locale, régionale et nationale. Dominique Goursolle-Nouhaud a fait l'essentiel de sa carrière à la tête des transports urbains de Périgueux (Péribus) et de l'entreprise familiale de transport Gonthier-Nouhaud.

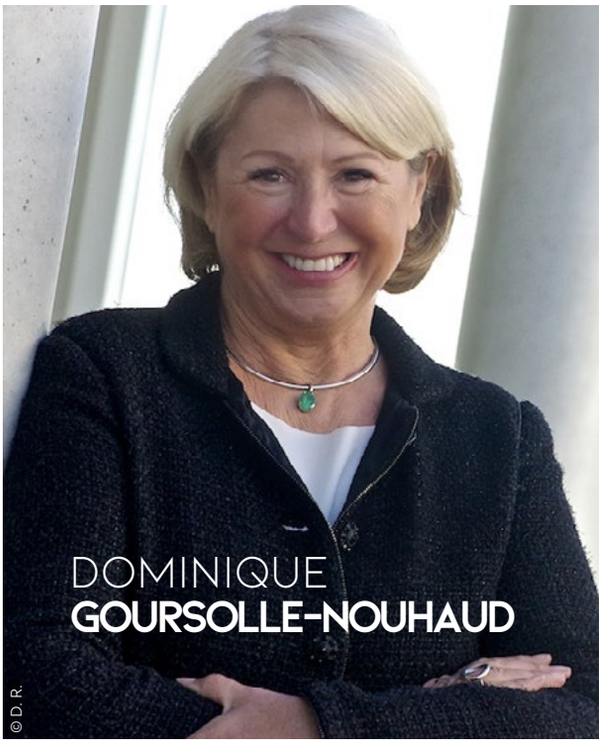

© D. R.

FORMATION
APPEL À PROJETS

La Banque des territoires, la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine et le conseil régional lancent l'appel à projets « Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnements innovants » (IFPAI) dans le cadre du Programme national d'investissements d'avenir (PIA). Dans le contexte de crise sanitaire, ces projets devront répondre aux enjeux de formation et de recrutement dans l'une des filières priorisées par la Région Nouvelle-Aquitaine, comme aux besoins des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi confrontés à des risques de décrochage, de précarisation et d'obsolescence de leurs compétences. L'État et la Région Nouvelle-Aquitaine engagent à parité un budget global de 12,5 millions d'euros sur une durée maximale de financement des projets de trois ans.

Candidature sur cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/

© Shutterstock / Robert Kneschke

Par Stéphane REGNIER
Expert financier (RCA Consulting)
et fondateur du logiciel de
trésorerie TurboPilot - Arès

© TurboPilot

QUE VONT DEVENIR LES « ENTREPRISES ZOMBIES » ?

Dans quel état économique vont se trouver les entreprises régionales après la crise sanitaire ? On peut craindre pour la survie des entreprises « zombies », maintenues en vie artificiellement grâce aux aides et au crédit. Certaines sont en grand danger et il existe des solutions de survie, mais il faut les mettre en place immédiatement.

Depuis quelques semaines, de nombreuses interviews, des articles de presse et des posts sur les réseaux sociaux font état d'un phénomène dont on n'avait jamais autant entendu parler jusqu'à maintenant : les « entreprises zombies » ! Ce sujet mérite de poser certaines questions qui demandent un éclairage particulier.

Quelle est la définition exacte de l'entreprise zombie ?

L'entreprise zombie est une société mal en point dont la chance de survie est infime : en peu de mots, une entreprise non viable qui peut néanmoins mettre des années à s'éteindre. Le terme avait été forgé en 2008 par trois chercheurs d'universités américaines, Ricardo Caballero, Takeo Hoshi et Anil Kashyap. Une définition courante la désigne par un endettement tel qu'elle ferait faillite si les taux d'intérêt étaient normaux. Or ces taux pourraient bien remonter… L'OCDE indique qu'il s'agit d'une entreprise dont le revenu opérationnel est insuffisant pour couvrir sa charge d'intérêts pendant trois années consécutives. Après plus d'une année de crise sanitaire, le nombre de faillites en forte baisse (- 37 % selon le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce), y compris au premier trimestre 2021, ne manque pas d'étonner. Mais un signal de retournement a commencé sur la deuxième quizaine de mars 2021 selon la dernière étude Altarès avec un taux de liquidation directe supérieure à 80 %, du jamais vu.

Quelle est la part probable des entreprises zombies dans les entreprises françaises ?

La Banque des règlements internationaux (BRI) a réalisé une étude en 2018 sur le sujet : dans les pays de l'OCDE, la proportion d'entreprises zombies était passée de 1 % en 1990 à 12 % en 2015.

On peut penser qu'après une année de crise sanitaire qui a vu l'État déverser beaucoup de liquidités, ce taux a pu approcher voire dépasser les 15 % à 20 %. Ce ne serait pas irréaliste car une étude finlandaise récente (synthétisant 39 études internationales) avait calculé qu'à l'issue de toutes les grandes crises économiques et financières de ces 20 dernières années, environ 17 % de sociétés disparaissaient selon plusieurs modalités : faillites, cessions et fermetures. La crise de la Covid ayant été particulièrement brutale, ce taux de 20 % est plausible.

Après plus d'un an de crise sanitaire, la proportion d'entreprises zombies peut approcher les 20 %

© Shutterstock / fizkes

Quelle est la cause de la montée en puissance de cette « zombification » ?

À l'évidence, quatre phénomènes sont à l'œuvre. Le premier concerne la forte baisse des taux d'intérêt payés par les entreprises sur leur dette, ces taux étant passés de 4,3 % du PIB de l'OCDE en 2008 à 1,5 % actuellement. La remontée de l'inflation en cours, et donc des taux d'intérêt, pourrait mettre en danger beaucoup d'entreprises, y compris des États. Le deuxième est lié à l'action des banques centrales qui n'ont pas hésité à racheter de la dette en émettant ex nihilo des montants stratosphériques de liquidités. Ce qui conforte le risque d'inflation précité.

La troisième raison, très française, est le niveau trop élevé du besoin en fonds de roulement et la faible rentabilité moyenne des entreprises issue de charges fixes importantes, de postes clients et fournisseurs peu négociables et de la fiscalité importante pesant sur les entreprises. Enfin, la quatrième raison est le fait que, sous la pression des crises des 10 dernières années, la notation minimale (Banque de France) autorisant un concours bancaire a été abaissée (à la note 5 + qui est l'apanage de sociétés fragiles) : l'accès au PGE très soutenu par l'État a rendu théoriquement éligibles 80 % des entreprises. Les autres 20 % sont donc, de fait, considérées comme des zombies. Mais, comme il y aura de la casse dans le remboursement de ces PGE (environ 5 % à 6 % estimée par la Banque de France), la part des zombies pourrait encore augmenter. Dorénavant, la Banque de France a prévu de noter aussi les entreprises de moins de 750 000 euros de chiffre d'affaires, ce qui donnera une meilleure vision de la solidité financière des TPE.

La Nouvelle-Aquitaine est-elle plus ou moins touchée que d'autres régions ?

Avec - 37 % de défaillances au premier trimestre 2021, la Nouvelle-Aquitaine se classe dans les cinq meilleures régions de France. Pour autant, certains de ses secteurs forts sont dans la tourmente :

- Tout le secteur cafés-hôtels-restaurants/tourisme empêché de travailler (79 % en difficulté)
- Le puissant pôle aéronautique également très fortement touché (45 % en difficulté)
- La viticulture (et l'agriculture) pour des raisons de gel nocturne récent.

Si les entreprises de l'aéronautique et des grands châteaux des vins de Bordeaux sont solides financièrement, il n'en est pas de même pour les entreprises moins prestigieuses et les autres secteurs évoqués. Si seulement 10 % des entreprises tombaient, 240 000 emplois seraient en grave danger en Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, faut-il à tout prix sauver ces entreprises et y a-t-il des solutions pour ce faire ?

Une entreprise qui tombe, c'est en moyenne quatre emplois perdus. Conserver une entreprise non viable à terme n'est pas la bonne solution car cela mobilise des moyens importants qui pourraient être mieux utilisés. Ryan Banerjee et Boris Hofmann, de la Banque des règlements internationaux, indiquaient cet effet boulet : « Les zombies pèsent sur la performance économique car ils sont moins productifs, et leur présence affaiblit l'investissement et l'emploi dans les firmes plus productives. » Mais la prise en charge de dirigeants (souvent âgés) d'entreprises qui sont tombées et de leurs salariés peut s'avérer lourde également pour la collectivité et la conservation maximale dans l'emploi est à considérer sérieusement. Ce sont souvent des petits commerces qui participent à l'animation des centres-villes ou des TPE traditionnelles de services nécessaires localement dans la France profonde. Faire le choix de laisser mourir ces entreprises de « l'ancien monde » pour celles du « nouveau monde » (la « start-up nation ») n'est pas neutre socialement et collectivement. Le risque de crises sociales graves peut resurgir à tout moment, y compris les débats sur le revenu universel aux prochaines présidentielles…

Pour autant, la crise sanitaire a amené une grande créativité dans la réflexion pour sauvegarder un maximum d'entreprises. Le ministre de l'Économie propose des prises de participation de l'État, mais là nous sommes clairement sur de grosses entreprises. L'Ordre des experts-comptables propose un plan en 50 mesures dont la remontée de l'endettement Covid en fonds propres et son isolement pour ne pas peser sur la notation bancaire et pénaliser l'entreprise sur le long terme. La Compagnie nationale des commissaires aux comptes veut fiabiliser l'information financière pour sauver les entreprises « qui le méritent ». René Ricol, personnalité du monde économique, propose d'apurer la dette y compris des TPE à la barre du tribunal de commerce pour les garder en vie quand c'est raisonnable. Quels que soient les dispositifs finalement retenus, il est clair que l'on ne pourra pas garder toutes les zombies en vie et qu'un apurement sérieux pourrait commencer courant 2021 et cela pour plusieurs années…

Les sociétés ont donc besoin de visibilité via des simulations d'hypothèses de leur reprise d'activité à terme : pour notre part chez RCA Consulting, nous aidons les TPE/PME à se doter d'une « culture du cash » avec l'outil TurboPilot de prévision et de suivi de trésorerie ainsi que des méthodes d'optimisation (accélération du cash) afin de sauver ou d'accélérer la croissance d'une entreprise.

Pour en savoir plus :

Outil de trésorerie saas TurboPilot :
http://www.turbopilot.info/
Ouvrage PDF gratuit « Du cash à gogo ! » :
https://cutt.ly/yf4ywOj

Si seulement **10 % des entreprises tombaient,** ce seraient **240 000 emplois en grave danger** en Nouvelle-Aquitaine.

© Shutterstock / bizvector

COUR DE CASSATION

NOUVELLE SIGNALISATION

© Shutterstock

Une nouvelle signalisation des arrêts de la Cour de cassation s'appliquera à compter du 15 juin 2021.

Afin de faciliter la dématérialisation de ses publications, la Cour de cassation adopte une nouvelle signalisation et classification de ses arrêts à compter du 15 juin 2021.

SIGNALISATION ACTUELLE : PBRI

Actuellement, les arrêts de la Cour de cassation sont affectés des lettres P, B, R et I.

- P : arrêts ayant une portée doctrinale (solution nouvelle, évolution jurisprudentielle, rappel de la doctrine).
- B : arrêts publiés au Bulletin d'information de la Cour de cassation (BICC).
- R : arrêts de portée doctrinale importante et analysés dans le Rapport annuel de la Cour de cassation.
- I : arrêts mis en ligne le jour même sur le site de la Cour de cassation.

NOUVELLE SIGNALISATION : BRLC

À compter du 15 juin 2021, seules les classes B et R subsisteront et apparaîtront sur les minutes des arrêts.

La lettre « B » désignera les arrêts publiés au Bulletin d'information de la Cour de cassation (dématérialisé à l'automne) et ayant une portée doctrinale. Ils seront diffusés le jour même en page d'accueil du site internet de la Cour de cassation (rubrique « Les dernières décisions »).

La lettre « R » désignera les arrêts analysés dans le Rapport annuel de la Cour de cassation.

Deux nouveaux sigles sont créés en complément, L et C.

La lettre « L » désignera les arrêts commentés et résumés dans un but pédagogique dans les Lettres des chambres de la Cour de cassation, qui seront également diffusées sur le site internet.

La lettre « C » indiquera que l'arrêt est diffusé immédiatement au grand public en raison de son impact sur la vie quotidienne, économique ou sociale ou des liens qu'il présente avec l'actualité.

La notation des chambres subsiste : « FP » pour une formation plénière, « FS » pour une formation de section, « F » ou « FR » pour une formation restreinte.

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2019 T3	115,60	+ 1,90 %
2019 T4	116,16	+ 1,84 %
2020 T1	116,23	+ 1,39 %
2020 T2	115,42	+ 0,18 %
2020 T3	115,70	+ 0,43 %
2020 T4	117,79	+ 0,32 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE

PLAFOND MENSUEL

2021 : 3 428 €

Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2020

VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,456	(d x 0,273) + 915 €	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1 147 €	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1 200 €	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1 256 €	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,340) + 1 301 €	d x 0,405
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX

(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

	MARS 2020	MARS 2021	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	104,59	105,75	+ 1,1 %
INDICE HORS TABAC	103,85	104,89	+ 1 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS – IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
3e TRIMESTRE 2020	130,59	+ 0,46 %
4e TRIMESTRE 2020	130,59	+ 0,20 %
1er TRIMESTRE 2021	130,69	+ 0,09 %

SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 H)
10,25 €	1 554,62 €

Cabinet de Maître Philippe GENSSE, Avocat,
Le Forum, Bât. 22,15 rue Perpère, Bayonne,
Tél : 05 59 52 17 78 - email : phgensse@wanadoo.fr

VENTE AUX ENCHÈRES
DE DROITS D'ASSOCIÉS

40390 BIAUDOS
SCI MALF, 267 rue du Bourg

vendredi 18 juin 2021 à 9 h

Il est fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra qu'il sera procédé le VENDREDI 18 juin 2021 à 9 h, au siège social de la SCI MALF, 267 rue du Bourg, 40390 Biaudos, par Maître Michel LACOMBE, Huissier de Justice, 6 Chemin de la Marouette, Bât. Bidegarrena, 64100 Bayonne, Tél : 05 59 25 67 84, à la vente aux enchères, en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, des droits d'associés ci-après désignés :

- 60 parts, numérotées 61 à 120 sur les 120 parts composant le capital social, d'une valeur nominale de 10 € chacune, de la SCI MALF au capital de 1 200,00 €, Siège social : 267 rue du Bourg 40390 Biaudos, RCS DAX 498 964 030.

- Le compte courant de Mme DEDIEU, dans les comptes de la société. Ce compte courant présente, au 31/12/2019 un solde débiteur de 23.620,64 €.

Conditions de vente : Le cahier des conditions de la vente peut être consulté en l'étude de la SCP Michel LACOMBE, Huissier de Justice, 6 Chemin de la Marouette, Bât. Bidegarrena, 64100 Bayonne, Tél. : 05 59 25 67 84, ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

MISE A PRIX : 80 000 €.

L'adjudicataire devra acquitter en sus du pris d'adjudication :

- Les frais de poursuites et de publicité pour parvenir à la vente, les droits et taxes découlant de la vente et les émoluments de l'huissier de justice, officier vendeur.

Fait et rédigé par l'Avocat poursuivant soussigné.

À Bayonne le 21 mai 2021

Signé : Me Ph. GENSSE

21400462-13

LES ANNONCES LANDAISES
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET LÉGALES

SE CHARGE DE VOS
APPELS D'OFFRES & AVIS D'ENQUÊTES

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE
CONCESSION DE SERVICE GESTION ET EXPLOITATION DU CENTRE EQUESTRE COMMUNAL DE PISSOS (40410)

Dénomination et adresse de la collectivité :
COMMUNE DE PISSOS
51 route de Daugnague 40410 Pissos

Objet de la consultation : Exploitation de l'ensemble du centre équestre communal et gestion administrative et financière de l'équipement.

Forme et durée du contrat : Concession de service pour une durée de 3 ans.

Description des prestations : Les missions attendues sont les suivantes :

L'accueil des usagers individuels ou en groupe durant les périodes d'ouverture du site - Des cours d'équitation pour cavaliers débutants et confirmés - Le passage d'examens, de galops fédéraux (équitation classique et de pleine nature) - L'organisation et la gestion de stages équestres (de découverte et de perfectionnement) - L'organisation de promenades accompagnées, de randonnées équestres - La pension de chevaux en box et paddock - Le travail de chevaux (débourrage et préparation à la compétition) - La sortie en compétition (CSO, CCE, dressage) - L'accueil des établissements scolaires, des centres de loisirs et des organismes de jeunesse, dans le respect des textes règlementaires.

Date et lieu de réception des offres : Le 11 juin 2021 à 12 h à la mairie de Pissos, 51 route de Daugnague 40410 Pissos. Les offres seront transmises sur support papier par courrier recommandé avec accusé de réception ou déposé contre récépissé en mairie. Ils porteront la mention visible « Concession de service - Gestion et exploitation du centre équestre communal de Pissos (40410).

Conditions de participation des candidats : Voir le Règlement de la consultation. Les candidats devront fournir un dossier complet présentant leur projet et les conditions d'exploitation proposées. Ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils n'entrent dans aucune des hypothèses d'exclusion de la procédure de passation prévues aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du code de la commande publique et attester que les renseignements et documents relatifs à leurs capacités et à leurs aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8, sont exacts.

Un cahier des charges et un règlement de la consultation sont téléchargeables sur le site internet de la commune : www.pissos.fr ou www.sejour-pissos.fr et sur le profil acheteur de la collectivité : http://marchespublics.landespublic.org

Critères de sélection du concessionnaire : Qualité du projet d'exploitation appréciée notamment à travers le niveau de service offert, le contenu pédagogique des activités proposées et l'adaptation à l'environnement local (équipements touristiques communaux, pertinence du projet et perspectives de développement) - Garanties et capacités professionnelles - Capacités et qualités techniques, économiques, commerciales et financières.

Renseignements complémentaires : Renseignements d'ordre administratif et technique : Mairie de PISSOS, 51 rue de Daugnague 40410 Pissos Tél : 05 58 04 41 40 - Mail : mairie@pissos.fr

Envoi de l'avis à la publication : 18 mai 2021

21400439-0

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme passant le marché :
COMMUNE DE BROCAS
44 Place Robert Bézos 40420 Brocas
Tél : 05 58 51 40 68 - mairie.brocas@wanadoo.fr

Objet du marché : Restauration de l'église Saint Jean-Baptiste de Brocas - Réalisation de deux tranches de travaux.

Tranche 2 ferme : Restauration de la façade et du versant de toiture sud

Tranche 3 optionnelle n° 1 : Restauration de la façade et du versant nord

Mode de passation : procédure adaptée en application des articles R2123-1 1° et R2113-4 du Code de la Commande Publique.

Désignation des lots : Lot 1 : Maçonnerie - **Lot 2 :** Restauration et traitement des bétons – Peinture - **Lot 3 :** Charpente -Couverture - **Lot 4 :** Vitraux.

Délai d'exécution : 6 mois à compter de l'ordre de service

Critères d'attribution : Valeur technique 60 % - Valeur financière 40 %

Conditions de participation : le contenu du dossier de candidature est précisé dans le règlement de consultation

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Condition de retrait du dossier de consultation : Le dossier de consultation est à télécharger sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics à l'adresse suivante : https://marchespublics.landespublic.org

Lieu de réception des offres : Les candidatures doivent être transmises avant les date et heure limites indiquées dans le présent avis et le règlement de consultation. Les soumissionnaires doivent déposer leurs candidatures par voie électronique sur le site : https://marchespublics.landespublic.org

Date limite de réception des offres : 05 juillet 2021 à 12 h

Renseignements complémentaires : Les candidats devront poser leurs questions directement sur la plateforme.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26.05.2021

21400480-0

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Collectivité qui passe les marchés :

SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET DU TURSAN

Mode de passation : Consultation selon une procédure adaptée

Type de marché : Marché à bons de commande mono-attributaire (accord cadre).

Numéro du marché : 2021EPFOU05

Objet du marché : Fourniture de tuyaux en PVC et polyéthylène pour le service de l'Eau Potable du Syndicat.

Code CPV : 441 62 500-8 Conduites d'eau potable.

Modalités de retrait des DCE : Par demande écrite (Courrier : Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan, 48 Rue Gourgues, BP 14, 40320 Geaune / Courriel : contact@eaux40.fr) ou sur : https://marchespublics.landespublic.org

Critères d'attribution du marché : 1. Prix des prestations 60 % - **2.** La qualité des fournitures 30 % - **3.** Le délai de livraison 10 %

Date limite de réception des offres : Le 10 juin 2021 à 23 h

Délais de validité des offres : 90 jours.

Date d'envoi à la publication : Le 20 mai 2021

21400450-0

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Collectivité qui passe les marchés :

SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET DU TURSAN

Mode de passation : Consultation selon une procédure adaptée

Type de marché : Marché de travaux

Numéro du marché : 2021ACTVX02

Objet du marché : Travaux de réseaux d'assainissement : création d'un réseau séparatif d'eaux usées dans la rue Jean Moulin et l'allée du Vert Galant sur la commune de Geaune (Landes).

Code CPV : 45232411-6 Canalisations d'eaux usées

Modalités de retrait des DCE : Par demande écrite (Courrier : Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan 48 Rue Gourgues, BP 14, 40320 Geaune / Courriel : contact@eaux40.fr) ou sur : https://marchespublics.landespublic.org

Critères d'attribution du marché : 1 : Valeur technique : apprécié par rapport au niveau de développement des thèmes du mémoire technique de l'entreprise détaillés 55 % **2 :** Prix : apprécié par comparaison des offres entres elles, sur la base de l'offre la moins élevée 45 %

Date limite de réception des offres : Le 7 juin 2021 à 23 h

Délais de validité des offres : 90 jours

Date d'envoi à la publication : Le 10 Mai 2021

21400419-0

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

VERSION PAPIER + WEB

☐ 6 MOIS = 20 € ☐ 1 AN = 35 € ☐ 2 ANS = 55 €

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / **05 58 45 03 03**

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

COMMUNE DE MIMIZAN
Avenue de la Gare, BP 20004
40201 Mimizan Cedex
Tél : 05 58 09 44 44 - Fax : 05 58 09 44 51

Objet : rénovation des sols et revêtements muraux de la cuisine centrale de Mimizan

Avis d'appel Public à la Concurrence paru dans Les Annonces Landaise le Samedi 17/04/2021

Nom de l'entreprise titulaire : Entreprise ETANDEX 2 Zone Artisanale de Pasquina 33750 Beychac-et-Caillau **97.000€ HT – 116.400 € TTC** Tranche Ferme avec sa variante.

Date d'envoi de l'avis : 20 Mai 2021

21400463-0

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 26/12/2020 il a été constitué une SASU dénommée :

AYVADIAN CONSEILS

Siège social: 13 avenue Victor Hugo 40510 Seignosse

Capital : 1.500 €

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Consulting, accompagnement, audit. Formation universitaire et en entreprise. Courtage d'affaires et conseil pour les affaires et la gestion, la détention de parts. Conciergerie

Président: Mme AYVADIAN Joséphine 73 rue Pierre Mauroy 59790 Ronchin.

Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax

21AL01319

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution suivant acte sous seing privé en date du 20 Mai 2021 d'une Société à Responsabilité Limitée

CUISINE ET GOLF

Objet social : Exploitation d'un fonds de commerce de restaurant, snack, bar, débit de boissons, Licence IV

Siège social : 1 419 Route de Pessourdat à Saint-Avit (40090).

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital social : 2.000 €

Cogérance : Madame Laurie LAFON, associée, demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 3 Impasse de Dagas et Monsieur Jonathan FOOT, associé, demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 3 Impasse de Dagas.

Cession de parts sociales : Elles sont librement cessibles entre associés, et ne peuvent être cédées aux conjoints, ascendants ou descendants, ou à des tiers, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois/quarts des parts sociales.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance

21AL02039

TREE LIFE

SASU au capital de 1.000 €
668 Rue de la Ferronnerie
40600 Biscarrosse
RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 Mai 2021, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TREE ANDLIFE

Forme sociale : SASU

Au capital de : 1.000 €

Siège social : 668 Rue de la Ferronnerie 40600 Biscarrosse

Objet : Prise de participations dans des entreprises françaises et étrangères. Conseils aux entreprises et gestion de ces participations.

Président : M. François WALTHER demeurant 430 Rue des Hirondelles 40600 Biscarrosse

Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
21AL02123

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 28/04/2021, il a été constitué une SASU dénommée

NUMM

Siège social : 10 allée des Grues Cendrées, Arjuzanx 40110 Morcenx-la-Nouvelle.

Capital : 1.000 €.

Objet : Édition et commercialisation de logiciels utilisés à des fins professionnelles, conseil, formation, paramétrage et développement d'applications.

Président : M. Frédéric BILLARD 10 allée des Grues Cendrées, Arjuzanx 40110 Morcenx-la-Nouvelle.

Clauses d'agrément: les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

21AL01733

CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS
TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 19 mai 2021 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

TERROIR IBÉRIQUE

Capital : 1.000 €

Siège social : 7 allée Albert Camus 40800 Aire-sur-l'Adour

Objet : Vente de produits alimentaires d'importation.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Patrick LEUGÉ demeurant 7 allée Albert Camus 40800 Aire-sur-l'Adour.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Présidence
21AL02033

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/05/2021, il a été constitué une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **VIRGIL**

Objet social : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers

Siège social : 756 Rue des Forgerons, 40420 Brocas.

Capital : 100 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. CESMAT Stéphane, demeurant 26 Rue Louis Leydier, 38780 Pont-Évêque

Clause d'agrément : cessions de parts libres entre associés uniquement

Immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan
21AL01943

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/05/2021, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **LA HOYA**

Forme : SARL

Capital social : 3 000 €

Siège social : 26 avenue Charles De Gaulle, 40530 LABENNE

Objet social : L'exploitation de restaurant, bar, spectacles et toutes activités pouvant être liées à l'exploitation d'une licence IV, bar, débit de boissons, brasserie, activités en terrasse.

Gérance : M. Adam MIRANDA demeurant 453 avenue du 8 mai 1945, 40440 ONDRES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX
21AL02043

OFFICE NOTARIAL
CHALOSSE
40700 HAGETMAU

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sandie LARRERE, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 12 mai 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, la construction, la détention, la propriété de tous biens mobiliers et immobiliers, l'administration, la gestion et la location du patrimoine social, la régularisation de tous emprunts auprès de toute banque, ainsi que de toutes garanties notamment hypothécaires sur tous les biens et droits mobiliers et immobiliers de la société, l'aliénation de ses droits et biens mobiliers et immobiliers au moyen de vente, échange ou apport en société, l'utilisation ou l'occupation gratuite par les associés des droits et biens mobiliers et immobiliers.

La dénomination sociale est : **E & M**

Le siège social est fixé à : HAGETMAU (40700), 14 lotissement Lissandre.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200.00 EUR).

Les apports sont exclusivement en numéraire.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Yannick DARRIEUTORT, demeurant à HAGETMAU (40700) lotissement Venise Maison Longchamps et Monsieur Christophe LABADIE demeurant à HAGETMAU (40700) 14 lotissement Lissandre.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONT-DE-MARSAN (Landes).

Pour avis

Le notaire.
21AL02046

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 20/05/2021, il a été constitué une SARL dénommée :

COTEL L'INTEMPOREL

Siège social : 235 avenue de la Côte d'Argent 40600 Biscarrosse

Capital : 10.000 €

Objet social : Marque de vêtements. Vente de vêtements et accessoires éco-responsables.

Gérance : Mme Bérénice FLORENTIN demeurant 229 avenue de la Côte d'Argent 40600 Biscarrosse.

Durée : 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.
21AL02052

Par acte SSP du 19/05/2021 il a été constitué une **SCI** dénommée :

MOANA

Siège social : 30 avenue de Maremne 40140 MAGESCQ

Capital : 500 €

Objet : Acquisition, administration, gestion, location de biens immobiliers

Gérant : Mme SAINT MARTIN Julie 97 Avenue du Parc de Sports 40510 SEIGNOSSE

Cogérant : Mme VISART DE BOCARME Alison 12 Avenue du Chambrelent 40510 SEIGNOSSE

Cession des parts sociales : Cession des parts sociales à des tiers soumises à agrément

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DAX
21AL02051

SCP André PEYRESBLANQUES et Sandra RAGUE-ESTAUN
Notaires à Tartas (Landes)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sandra RAGUE-ESTAUN, Notaire à Tartas (Landes), le 20 mai 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **VIsaVI**

Forme : Société civile régie par le titre IX du livre III du Code civil.

Siège social : Dax (Landes) 36 rue Pierre Prunetti

Objet : acquisition, propriété, administration ou exploitation par bail, location ou autrement des immeubles de la société

Durée : 99 ans

Capital : 1.200 €

Gérance : Madame Sabine DESLOUS demeurant à Salles (Gironde) 3 rue du Château, Résidence Marc Boireau - APPT 105B et Madame Virginie ABNET demeurant à Dax (Landes) 36rue Pierre Prunetti.

La société sera immatriculée au RCS de Dax (Landes).

Pour insertion
21AL02050

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/05/2021, il a été constitué une SAS dénommée

CLO INVESTISSEMENTS

Siège social : 131 rue du Huit Mai 1945, 40600 Biscarrosse

Capital : 1.000 €

Objet : Marchand de biens

Président : M. Erick SOULAS 131 rue du Huit Mai 1945, 40600 Biscarrosse

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.
21AL02048

CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS
TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 21 mai 2021 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

LAND'S AUTON

CApital : 10.000 €

Siège social : 283 rue Antoine Becquerel 40280 Saint-Pierre-du-Mont

Objet : Toutes prestations de services, de conseil, d'assistance, de présentation, de démonstration de produits et de solutions dans le domaine de l'adaptabilité et de l'accessibilité de l'habitat et des établissements recevant du public (ERP) aux personnes à mobilité réduite ainsi que toute vente de produits, accessoires, extension prés-équipées et aménageable, dans le secteur de l'aménagement de l'habitat des seniors, des personnes dépendantes ou à mobilité réduite. Le traitement administratif de commandes d'achats, l'établissement de devis, de factures, le service de vente au détail concernant les matériels, équipements, installations, appareils et mobiliers spécialement adaptés aux personnes à mobilité réduite

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Christophe de LENCQUESAING demeurant 3 rue du 8 mai 45, 64420 Artigueloutan.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Gérance
21AL02056

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/04/2021, il a été constitué une Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **VB JBS**

Objet social : Commerce en boutique et e-commerce de tisanes et de produits de bien-être à base de plantes.

Siège social : 3 Grand Rue, Passage la Boucalaise, 40480 Vieux-Boucau-les-Bains.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. BOUNOUS Johan, demeurant 48 impasse des Corciers, 40150 Soorts-Hossegor

Immatriculation au RCS de Dax
21AL02064

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée « **F. G MAÇONNERIE** » au capital de 2 000 €uros, ayant son siège social à DUHORT BACHEN (40800) – 1 013 route d'Aire sur Adour et pour :

- Objet : maçonnerie, gros œuvre, carrelage, enduit

- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S

- Gérant : Monsieur Fabrice GONTIER demeurant à DUHORT BACHEN (40800) – 1 013 route d'Aire sur Adour

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONT DE MARSAN.

La Gérance
21AL02070

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 24/05/2021, il a été constitué une SAS dénommée

PAWER

Siège social : 242 avenue Cronstadt 40000 Mont-de-Marsan

Capital : 2.000 €

Objet social : Toute activité de vente et d'achat, de commerce au détail en magasin spécialisé. L'achat et vente, importation et exportation de toutes marchandises.

Président : M. MATER Stéphane demeurant 242 avenue Cronstadt 40000 Mont-de-Marsan élu pour une durée illimitée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.
21AL02074

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **Casa Sousa**

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 950 €

Siège social : 2104, route de la Gare 40380 Gamarde-les-Bains

Objet : la vente à emporter, la vente itinérante sur les marchés, dans toute commune ou en tous lieux autorisés, de tous plats cuisinés, viandes braisées, pizzas, burgers, et plus généralement la petite restauration rapide.

Durée : 99 années

Gérance : Monsieur Antony SOUSA demeurant 2104 route de la Gare 40380 Gamarde-les-Bains

Immatriculation : RCS de Dax

Pour avis
21AL02077

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Elodie POUJADE, Notaire à Bayonne, le 19/05/2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée

SCI CARAMBOLE

pour une durée de 99 ans et au capital de 1.000 € dont le siège social est à Labenne (40530), 30 rue des Hortensias, et dont l'objet social est l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Transmission des parts et agrément : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Madame Caroline Rachel BARANES, épouse BEN TOLILA et Mademoiselle Rachel, Sarah, Zarie BEN TOLILA, demeurant toutes deux à Labenne (40530) 30 rue des Hortensias, ont été nommées Gérantes de la société pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée RCS de Dax.

Pour avis
21AL02058

GARAGE DIAZ
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.500 €
Siège : 2559 Route de le Frêche, "Peyret"
40240 Labastide-d'Armagnac
Société en cours de constitution

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GARAGE DIAZ

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 2559 Route de le Frêche, "Peyret" 40240 Labastide-d'Armagnac

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1.500 € divisé en 150 actions de 10 € chacune, libérées de la totalité de leur valeur nominale.

Objet : En France et dans tous pays, l'accomplissement des activités suivantes : Mécanique automobile, vente de véhicules d'occasion, location de véhicules. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet.

Agrément des cessions d'actions : Agrément requis pour toute cession d'action. Agrément donné par les associés représentant au moins les 2/3 du capital social.

Président : M. DIAZ Jason Gaston Joachim, demeurant à Labastide-d'Armagnac (40240) 2559 Route de le Frêche, "Peyret", né à Moissac (82) le 12 avril 1991.

RCS Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président
21AL02059

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 15 mai 2021 par Maître Alexandre GONZALES, Notaire titulaire d'un Office Notarial à Mont-de-Marsan, 3 rue d'Alsace Lorraine, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI NASSER LEBANON SAINT-SEVER**

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 2 place du Tribunal 40500 Saint-Sever

Objet : acquisition, la propriété, mise en valeur, administration, location de tous biens et droits immobiliers, toutes activités liées ne modifiant pas le caractère civil.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 €

Gérant : M. Vincent NASSER demeurant 2 place du Tribunal 40500 Saint-Sever.

Transmission des parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.
21AL02060

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Narrosse du 19 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **SARL GUILLUY**

Siège social : 130, route des Pyrénées, 40180 Narrosse.

Objet social :

- La fabrication et la vente de tous produits alimentaires et notamment les produits de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, chocolaterie, glaces, sandwicherie, boissons à emporter, à consommer sur place et à emporter,

- la fabrication, la transformation, le conditionnement, la conservation, par tous moyens et la commercialisation de tous produits de boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, glaces, sandwicherie, boissons,

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés ou de groupements d'intérêts économiques, de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, d'apport, de fusion, d'association ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds artisanal ou de commerce ou établissement,

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

- plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Arlette, Ghislaine Dumont épouse Guilluy, née le 27 novembre 1958 à Fontainebleau (77300), de nationalité française, demeurant au 61, rue de la Scierie à Saint-Vincent-de-Paul (40990),

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dax.

Pour avis

La Gérance
21AL02061

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **INITIAL**

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : 34 chemin de Monlong 40260 Lesperon

Objet : Toutes activités de conseils aux entreprises, tant de boutiques physiques que de commerce en ligne, comprenant : Le conseil et la formation dans le domaine de la finance, de la gestion et du management, l'accompagnement dans la gestion de sites internet, notamment, la conception, le développement, la maintenance de tout applicatif logiciel, progiciel ou matériel, ainsi que l'administration, la mise en valeur et le référencement de sites internet.

Durée : 99 ans

Capital : 1.500 €

Gérance : Monsieur Tanguy Paul Yann WERMELINGER demeurant au 34 chemin de Monlong 40260 Lesperon

Immatriculation : au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis
21AL02084

MAGE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 200 €
Siège social : 503 Route de Piche 40160 Gastes
En cours d'immatriculation

—

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/05/2021, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MAGE

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Au capital de : 200 €

Siège social : 503 Route de Piche 40160 Gastes

Objet : activité de logistique, entrepôt de stockage de matériel et de tous biens meubles de toute nature.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Gérants : M. Gaspard Emile Pierre VOITURIEZ-DONNELLY demeurant 44 ter rue Francin 33800 Bordeaux et Monsieur Elliot Barnabé VOITURIEZ-DONNELLY demeurant 2 rue Pasteur 22610 Pleubian.

Pour avis
21AL02087

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **IDETIK**

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : 48 chemin des Écoliers 40500 Audignon

Objet : Agence Web sur l'accompagnement, la conception, le développement, la gestion et le référencement de sites et applications Web, la vente d'emplacement et la mise en relation.

Durée : 99 ans

Capital : 4.000 €

Gérance : Monsieur Régis DUPOUY demeurant 48 chemin des Écoliers 40500 AUDIGNON et Monsieur David DAUGREILH demeurant 865 route d'Audignon 40500 Eyres-Moncube.

Immatriculation : RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis
21AL02095

SARL AUDHUY
MOLÈRES-BERNADIEU
Notaires associés
40800 Aire-sur-l'Adour

—

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me MOLÈRES-BERNADIEU, le 07/05/2021, enregistré à Mont-de-Marsan le 21/05/2021, dossier 2021 45071, référence 4004P01 2021 N 647, a été constituée une société civile régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code civil aux caractéristiques suivantes :

Objet : propriété et gestion à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers agricoles.

Dénomination : **SCI DES VALLONS**

Siège social: Vielle-Tursan (40320), 2 lotissement Communal

Durée de 99 ans

Capital : 900 € apports en numéraire. Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de tout descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Cogérants : Stéphane LABROUCHE-DUFOURCQ demeurant à Vielle-Tursan (40320) route du Tursan, Benoît LABORDE demeurant à Vielle-Tursan (40320) 2 lotissement Communal et Eric Bernard LABORDE demeurant à Vielle-TURSAN (40320) 1306 route d'Aubagnan.

Immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis, le Notaire
21AL02085

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à Saint-Martin-de-Hinx en date du 19 mai 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SCI DE MIDGARD

Capital : 500 €

Siège social : 2163 route de l'Océan 40390 Saint-Martin-de-Hinx

Objet : L'acquisition d'un bien immobilier et d'un terrain, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit bien et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 années

Gérant : M. Laurent DUNAND demeurant 2163 route de l'Océan 40390 Saint-Martin-de-Hinx.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité. Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation : RCS Dax
21AL02108

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/05/2021, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **CARRÉ MENTHE**

Forme : SARL

Capital social : 5 000 €

Siège social : 3 rue des déferlantes, 40130 CAPBRETON

Objet social : Tous services et prestations liés à la gestion et l'assistance opérationnelles et stratégiques (facility management).

Gérance : M. Thibault LASSERRE demeurant 3 rue des déferlantes, 40130 CAPBRETON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX
21AL02105

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Dénomination : **FINO IMMOBILIER**

Forme : Société Civile immobilière

Capital : 1.000 € constitué par des apports en numéraire

Siège social : 2 rue Pierre Mendès France 40800 Aire-sur-l'Adour

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et l'aliénation, y compris la vente, de tous biens immeubles qu'elle pourra posséder, acquérir, faire construire ou prendre à bail, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen.

Gérant : M. Philippe, Christophe LABROUCHE demeurant 92 Rue des chênes 64990 Mouguerre et M. Arnaud PANEFARRE demeurant 49 Rue René Mericam 40800 Aire-sur-l'Adour.

Cession de parts : Librement cessible entre associés

Durée : 50 années

RCS : Mont-de-Marsan
21AL02114

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SUD-OUEST MONTAGES CHARPENTES METALLIQUES**

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : 127 chemin de Rondun 40380 Poyanne

Objet : le montage de structures métalliques, bardage couverture serrurerie ou d'ossatures bois et fourniture de charpentes métalliques.

Durée : 99 ans

Capital : 2.000 €

Gérance : Monsieur Sébastien GRISSE demeurant au 280 rue Jean Darcet 40700 Doazit,

Monsieur Francis BORNE, demeurant à Résidence Montjoly 15140 Saint Martin Valmeroux

Immatriculation : au RCS de DAX

Pour avis,
21AL02078

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

Dénomination : **LES RÉSINEUX**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 1.000 €

Siège social : Moulin de Corbleu, 1050 Route de Roquefort 40120 Pouydesseaux

Durée : 50 ans

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et l'aliénation, y compris la vente, de tous biens immeubles qu'elle pourra posséder, acquérir, faire construire ou prendre à bail, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen

Président : M. Éric SOUBABERE demeurant Moulin de Corbleu, 1050 route de Roquefort 40120 Pouydesseaux.

Agrément : les cessions d'actions sont libres entre associés, nécessité d'un agrément pour les tiers.

RCS : Mont-de-Marsan
21AL02103

Me Claire NICOLAS-CHABANNES
Me Paul-Mathieu CHABANNES
27 Rue de Mathiou
40150 Soorts-Hossegor
etude.chabannes@notaires.fr
05 58 98 98 50

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Paul-Mathieu CHABANNES, notaire à Soorts-Hossegor (Landes) en date du 25 mai 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **SB HOLDING**

Capital : 1.000 €

Siège : 119 rue des Entreprises à Herm (40990)

Objet : l'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.

Président : M. Stéphane BONNEFEMNE demeurant 119 rue des Entreprises à Herm (40990).

Immatriculation : au RCS de Dax

Pour avis
21AL02089

CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 6 mai 2021 à DAX (40), il a été institué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **MY LOC'40**

CAPITAL : 1.000 €

Siège social : 55 avenue Joffre 40110 Morcenx-la-Nouvelle

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, l'administration, la disposition et la location de tous biens et droits immobiliers en pleine propriété ou en démembrement, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. La vente desdits biens et droits immobiliers même s'ils constituent le seul actif de la société. La construction et l'aménagement de tout bien immobilier. L'acquisition, l'administration, la disposition de toutes valeurs mobilières ou immobilières, titres ou participations dans toute société, association ou groupement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérants : Monsieur Alexandre KARRER demeurant 322 route de Nadon 40110 Morcenx-la-Nouvelle et Monsieur Jonathan MARTIN-DIAZ demeurant 80 impasse du Ruisseau 40990 Mées.

Transmission des parts sociales : Les cessions de parts entre associés sont libres. Pour toute autre situation, les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément délivré par une décision collective extraordinaire.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Gérance
21AL02092

ABONNEZ-VOUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 20 Mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : **SOLAMBRA**

Siège social : « Jacou » 40320 Payros-Cazautets

Objet : production de toutes sources d'énergies par tous moyens et notamment la production d'énergies renouvelables notamment d'électricité par panneaux photovoltaïques.

Durée : 99 ans.

Capital Social : 500 €

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clauses relatives aux transmissions d'actions : agrément de toutes les transmissions d'action quelle que soit la qualité du cessionnaire

Administration de la société : LANNEPOUDENX Thibaut demeurant à Geaune (40320) 23 route des Pyrénées, en qualité de président.

Commissaires aux comptes : il n'est pas désigné de commissaire aux comptes.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention, le Président
21AL02098

MODIFICATIONS

LE MOULIN À FROMAGES

SARL au capital de 2.400 € Siège social : Chemin du Moulin de Constance 40500 Coudures 480 881 630 RCS Mont-de-Marsan. Le 20/12/20 les associés ont décidé de transférer le siège social au 30 rue du Général Durrieu 40500 Saint-Sever à compter du 20/12/20, pris acte de la démission en date du 20/12/20 de Gérard DEMEYERE, ancien Gérant ; et décidé de nommer Gérant Mme Melissa DEMEYERE, 30 rue du Général Durrieu 40500 Saint-Sever. Mention au RCS de Mont-de-Marsan.
21AL01766

AVIS DE NON DISSOLUTION

MORCENX ÉNERGIE Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 € Siège social : Bas 40110 Morcenx 815 055 520 RCS Mont-de-Marsan. Aux termes d'une délibération en date du 14 août 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, la Gérance
21AL02041

S.D.P, EURL au capital de 2000 €, Siège social : 200 RUE ALEXANDRE LEON 40210 LABOUHEYRE, RCS MONT-DE-MARSAN 520317900. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 512 ROUTE DE COMMENSACQ 40210 LABOUHEYRE à compter du 18/05/2021. Modification au RCS de MONT-DE-MARSAN.
21AL02073

TEN FRANCE
SCP d'avocats
23 rue Victor Grignard, Pôle République 2
86000 Poitiers

GRAND LAC INVESTISSEMENTS G.L.I.

Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 €. Siège social : 606 Avenue Brémontier 40160 Parentis-en-Born, RCS Mont-de-Marsan : 414 491 027. Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2021, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat et de revente d'objets mobiliers usagés et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président
21AL01969

AVIS DE NON DISSOLUTION

LANDES ÉNERGIE Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 €. Siège social : Bas 40110 Morcenx 814 987 533 RCS Mont-de-Marsan. Aux termes d'une délibération endate du 14 août 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, la Gérance
21AL02040

DDP
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : Avenue Brémontier
40160 Parentis-en-Born
RCS Mont-de-Marsan
449 021 260

NOMINATION COGÉRANT

Par AGE du 15/03/2021, les associés ont pris acte de la démission de M. Philippe NEVIERE de ses fonctions de cogérant et ont décidé de nommer M. PEDEMANAUD-LAFON Lilian demeurant 1968 route de Herran 40160 Parentis-en-Born, enremplacement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance
21AL02122

CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision collective en date du 27 mai 2021, les associés de la société **SCI ARMACER**, Société Civile au capital de 1.952 € dont le siège social est sis au 333 boulevard du Belvédère 40280 Saint-Pierre-du-Mont, immatriculée au Registre du Commerce de Mont-de-Marsan N° 398 916 916, ont décidé de transférer le siège social au 635 route de Benquet 40280 Haut-Mauco, à compter du même jour.

La Gérance
21AL02111

Étude de Maîtres ORSONI ESCHAPASSE SARRAZIN-MATOUS, MAMONTOFF ABBADIE-BONNET LAGARDE
Notaires associés à Talence
188 Cours Gambetta

SCI DES SEQUOIAS
Société Civile Immobilière
Au capital de 76.500 €
Siège : la Tuilerie
33550 Langoiran
RCS Bordeaux 383 708 450

TRANSFERT DU SIÈGE ET CHANGEMENT DE GÉRANT

Suivant décision de l'Assemblée Générale en date du 7 mai 2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jacques ARNAUD intervenu à Pessac le 7 août 2020, et ont nommé en qualité de nouveaux gérants Monsieur Jérôme ARNAUD demeurant à 112 avenue de la Molle 40150 Hossegor et Monsieur François ARNAUD demeurant Bordeaux (33000) 7 rue Cornac en remplacement de Monsieur Jacques ARNAUD décédé et de Madame Claude MENARD épouse ARNAUD, gérant démissionnaire pour une durée illimitée à compter du 7 mai 2021, et ont décidé detransférer le siège social au 112 avenue de la Molle 40150 Hossegor à compterdu 7 mai 2021.

Modification au RCS de Bordeaux. Nouvelle immatriculation au RCS de Dax.

Pour avis
21AL02042

SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

GARAGE BEYRIS
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 70, rue de la Chine, 40990 SAINT VINCENT DE PAUL
301692307 RCS DAX

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2020, il résulte que les mandats de la société KPMG AUDIT SUD OUEST, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société KPMG AUDIT SUD EST, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'ils ne sont ni renouvelés, ni remplacés. POUR AVIS
21AL02044

Selon décisions de l'associé unique du 30/12/2020 de la **SAS RISSE CONSULT INGÉNIERIE**, au capital de 5.000 €, siège social : Parentis-en-Born (40160) 3978 route de Pontenx, 832 052 112 RCS Mont-de-Marsan, il résulte que le siège social a été transféré de Parentis-en-Born (40160) 3978 route de Pontenx, à Ribérac (24600) Le Pigeonnier à compter du 30/12/2020. Article 4 des statuts modifié. RCS Mont-de-Marsan.
21AL02076

Me Eric RAYMONDIERE
Notaire associé
40 Bd du Pyla
33260 La Teste de Buch

SCI ALEXANDRE
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
92 Place du Ruisseau
40600 Biscarrosse
RCS Mont-de-Marsan
540 088 382

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'Assemblée Générale en date du 21.01.2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au7 Impasse Roxane 24100 Bergerac à compter du 21.01.2021. Modification au RCS de Mont-de-Marsan. Nouvelle immatriculation au RCS de Bergerac. La société a été constituée pour 99 ans à compter du 22.02.2012, et a pour objet social l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, l'administrationet la gestion du patrimoine social, la conclusion de baux ou autres conventions d'occupation, toute opération juridique ou financière se rattachant à cet objet. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bergerac.
21AL02049

SUD OUEST ALIMENT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.484.107 €
Siège social : Route de Saint-Sever 40280 Haut-Mauco
RCS de Mont-de-Marsn
381 159 201

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2019, il a été décidé d'étendre, à compter du 1er juillet 2019, l'objet social à l'activité de vente d'armes catégorie C1, D1, D2, ABC et HIJ et de munitions.

En conséquence, l'article 4 « objet » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis
21AL02093

CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision collective en date du 10 mai 2021, les associés de la société **LAGELOUZE CARBURANTS**, SARL au capital de 14 000 euros dont le siège social est à Pomarez (40360) – Lieudit route de la Gare, Zone Industrielle, immatriculée au registre de commerce de DAX n° 347 389 371, ont décidé d'augmenter le capital social de 196.000 € pour le porter à 210.000 € par voie d'incorporation de la prime d'émission et au moyen de l'élévation de la valeur nominale des parts existantes.

Ancienne mention : capital social : 14.000 €

Nouvelle mention : capital social : 210.000 €

Le gérant
21AL02065

TRANSFERT DU SIÈGE

ALSOZA 2008 Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000 euros Siège social : 5 Rue de l'Aygue ZA de Laubian 40510 SEIGNOSSE 504 289 901 RCS DAX Aux termes d'une délibération en date du 19 mai 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée a décidé de transférer le siège social du 5 Rue de l'Aygue - ZA de Laubian, 40150 SEIGNOSSE au 64 b boulevard des Cigales 40130 CAPBRETON à compter du 19 mai 2021, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis La Gérance
21AL02067

« EURL AVECK»
EURL au capital de 7 500 €
63 Rue Gramont
40700 – HAGETMAU
RCS MONT DE MARSAN
B 849 436 670

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 Avril 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de 63 Rue Gramont 40700 HAGETMAU à 4 Lotissement LAOUILHE 40700 HAGETMAU à compter du 1er mai 2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis, la gérance
21AL02068

GOLD 488
SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 17 avenue La Quinta 40510 Seignosse
RCS Dax 898 458 500

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant l'Assemblée Générale en date du 10 mai 2021, il a été décidé de modifier l'article 2 à compter du 10 mai 2021.

Nouvel objet social : L'acquisition et rénovation, ou la construction d'un ensemble immobilier afin de le fractionner en lots en vue de leurs attributions aux associés.

Ancien objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers et occasionnellement leur vente Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Formalités faite au RCS de Dax.

Pour avis
21AL02047

LCM
Société Civile Immobilière
Au capital de 500 €
1185 Route du Marais
40390 Saint-André-de-Seignanx
RCS Dax 828 221 697

Suivant décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 mai 2021, le siège social a été transféré, à compter du 20/05/2021, du 1185 Route du Marais à Saint-André-de-Seignanx (40390), à la Zone Saint Frédéric, 6 rue de la Galupe, à Bayonne (64100). En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis, la Gérance
21AL02091

CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 25 mai 2021, l'associé unique de la société **G. DESPAGNET**, SARL unipersonnelle au capital de 5.000 € dont le siège social est sis 120 route de Mont-de-Marsan 40090 Saint-Martin-d'Oney, immatriculée au Registre du Commerce de Mont-de-Marsan n° 822 521 092, a décidé d'augmenter le capital social de 95.000 € pour le porter à 100.000 € par voie d'incorporation de réserves et par voie de création de 95.000 parts sociales nouvelles.

Le Gérant
21AL02082

In Extenso
SUD ATLANTIQUE
22 Rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

ETS LUPUYAU DANGUIN
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 €
Siège social : 106 Chemin Hourcadot
40180 Tercis-les-Bains
RCS Dax 383 619 590

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée ETS LUPUYAU DANGUIN a décidé de transférer le siège social du 106 Chemin Hourcadot 40180 Tercis-les-Bains au 54 Route du Poteau 40230 St-Geours-de-Maremne et ce avec effet rétroactif au 1er mars 2021, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
21AL02088

SARL RAYONNAGE 64
SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 74 allée Ur Geldi
64200 Bassussarry
RCS Bayonne 529 167 959

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2021, les associés ont transféré le siège social au 1659 route de Peyrehorade, 40300 Sorde-l'Abbaye, à effet du même jour.

Gérants : Monsieur BOLG Ludovic, 1659 route de Peyrehorade 40300 Sorde-l'Abbaye et Monsieur KUMMEL Stéphane, 1 avenue de Massut, 64200 Biarritz.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Dax.
21AL02057

AVIS DE MODIFICATION

Par AGE du 21/05/21 la **SARL SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS LAFOND** au capital de 157.500 €, siège social à Tartas (40400) Rue CARNOT, RCS Dax : 987 120 334, a décidé de proroger jusqu'au 5 juillet 2026 la durée de la Société, soit une durée totale de 55 ans et a modifié l'article 5 des statuts.

La Gérance
21AL02075

Société d'Expertise Comptable
Andernos - Lacanau - Lège Cap Ferret
Parentis - Salles
www.erecapluriel.fr

ERECAPLURIEL LANDES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 130 Rue Saint-Barthélemy 40160 Parentis
RCS Mont-de-Marsan
802 996 710

L'AGE du 21 mai 2021 a transféré le siège social au 92 bis, rue du Mouliès 40160 Parentis-en-Born à compter du 1er juin 2021 et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
21AL02094

LE COL VERT

SNC au capital de 659.680 €. Siège social : Le Col Vert 40560 Vielle-Saint-Girons 378 012 868 RCS Dax. Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 avril 2021, la société SANDAYA INVESTISSEMENTS, SAS sise 39 rue Washington 75008 Paris 897 427 217 RCS Paris a été nommée en qualité de Gérant de la Société, pour une durée indéterminée avec effet immédiat, en remplacement de la société SANDAYA HOLDING, démissionnaire.
21AL02096

JRS
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 270 chemin de Moutic 40660 Messanges
RCS Dax 832 712 855

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2021, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS : Dax.
21AL02097

LM DISTRIBUTION
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €
Siège social : 3 Rue de Pion
40465 Pontonx-sur-l'Adour
RCS Dax 847 511 136

Aux termes d'un procès-verbal des décisions des associés en date du 02/01/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 3 Rue de Pion 40465 Pontonx-sur-l'Adour au 4 boulevard de la Yayi 40220 Tarnos, à effet au 01/01/2021 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Pour avis, le Gérant
21AL02102

SOCAPAM
SARL transformée en Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 €
Siège social : Route de Tarbes, Avenue du Quatre Septembre
40800 Aire-Sur-l'Adour
RCS Mont-de-Marsan
498 087 451

Aux termes d'une délibération en date du 30.04.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ta adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 15.000 €.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions est libre.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers, à l'exception des cessions entre associés, entre ascendants, descendants et conjoints des associés, sont soumises à l'agrément des associés.

Madame Martine LE MERCIER, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions simplifiée, la Société est présidée par Madame Martine LE MERCIER demeurant 20 rue de Biroy 40800 Aire-Sur-l'Adour.
21AL02100

SAS MÉDAILLE D'OR
Au capital de 100 €
15 avenue Saint-Vincent-de-Paul 40100 Dax
RCS Dax 851 895 102

Suivant décision de l'Assemblée Générale en date du 26/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 55 rue Neuve Prolongée à compter du 26/05/2021.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis
21AL02104

CAZENAVE
Société civile immobilière
Au capital de 80.800,00 EUROS
Siège social : Maison Cazenave
40380 NOUSSE
433 847 290 RCS DAX

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes du PV de l'AGE en date du 18 mai 2021, les associés ont constaté la démission pour cause de décés de Monsieur Amédée LACAULE de son poste de gérant. Madame Danielle VALIN, demeurant à CASTELNAU-CHALOSSE (40360) 81 chemin du Castets, demeure seule gérante.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DAX (Landes).

Pour avis
21AL02106

CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision collective en date du 4 mars 2021, les associées de la société **PRO INTERIM**, SARL au capital de 100.000 € dont le siège social est sis 3 Place Stanislas Baron 40000 Mont-de-Marsan, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 444 623 771, ont décidé d'adjoindre à Madame Martine TOZZI, en qualité de gérant, Monsieur Loïc TOZZI demeurant à Bordeaux (33300), 41 rue Borie et ce à compter de ce jour.

La Gérance
21AL02109

CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision collective en date du 27 mai 2021, les associés de la société **J 2 - PARTICIPATION**, Société Civile au capital de 84.500 € dont le siège social est sis au 333 boulevard du Belvédère 40280 Saint-Pierre-du-Mont, immatriculée au Registre du Commerce de Mont-de-Marsan N° 419 678 339, ont décidé de transférer le siège social au 635 route de Benquet 40280 Haut-Mauco, à compter du même jour.

La Gérance
21AL02110

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

GASCOGNE ARCHITECTURE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 1 Place Porte Campet 40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
815 259 015

L'Assemblée Générale en date du 17 mai 2021 a nommé en qualité de cogérant, M. Mathieu FAUTHOUS et Mme Clémence LAGLANDE avec effet à compter de ce jour. Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Gérance :

Ancienne mention : M. Rémy DOUSSANG demeurant 550 Route de la Tuilerie 40090 Campet-et-Lamolère et M. Thibaut LULL demeurant le Bourg 40090 Saint-Martin-d'Oney.

Nouvelle mention : M. Rémy DOUSSANG demeurant 550 Route de la Tuilerie 40090 Campet-et-Lamolère, M. Thibaut LULL demeurant le Bourg 40090)- Saint-Martin-d'Oney, M. Mathieu FAUTHOUS demeurant 32 Rue du Bosquet 33600 Pessac et Mme. Clémence LANGLADE demeurant 47 Chemin de la Pounte 40700 Doazit.

Pour avis
21AL02113

SED ETIAM
SAS au capital de 12.000 €
Siège social : 258 Chemin du Basta
40390 St-Laurent-de-Gosse
RCS Dax 847 511 318

Aux termes d'une délibération du 25/05/21, l'AGO a décidé la nomination de :

SAS VETFAMILY SOLUTIONS au capital de 10.000 € dont le siège est sis Lagurgue, 258 Chemin de Basta 40390 St-Laurent-de-Gosse, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 529 067 621, représentée par Xavier François BARBE en qualité de nouvelle Présidente, SAS RC SERVICES au capital de 40.000 € dont le siège est sis 23 rue Olivier de Serres, ZAC de la Buzenière 85500 Les Herbiers au RCS de La-Roche-sur-Yon sous le numéro 441 201 027, représentée par Monsieur Didier VIGOUROUX, en qualité de nouvelle Directrice Générale, Claire ESTANOVE, 25 rue de la Petite Porte, 76000 Rouen, en qualité de membre du Comité de direction, Jérôme BENNOUAR, 2 Chemin du Tetou, 03110 Saint-Pont, en qualité de membre du Comité de direction, René PLANEL, La Roche du Ribalet, 49300 Cholet, en qualité de membre du Comité de direction, Dominique PYRÉ, 6 rue Simone Morand, 35230 Saint-Erblon en qualité de membre du Comité de direction.

Pour avis, le Président
21AL02117

DOC PARENTIS
Société Civile de Moyens
Au capital de 1.000 €
Siège social : Avenue Brémontier
40160 Parentis-en-Born
RCS Mont-de-Marsan
452 878 846

NOMINATION COGÉRANT

Par AGE du 15/03/2021, les associés ont pris acte de la démission de M. Philippe NEVIERE de ses fonctions de cogérant et ont décidé de nommer M. PEDEMANAUD-LAFON Lilian demeurant 1968 route de Herran 40160 Parentis-en-Born, en remplacement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance
21AL02121

FUSIONS

CET AQUITAINE Société A Responsabilité Limitée au capital de 5.000 €uros Siège social : 1 Rue Saint Vincent 40100 - DAX RCS DAX 789 090 156 AVIS DE FUSION La Société " CET AQUITAINE " étant propriétaire de la totalité des actions émises par la Société " B.R. EXPERTISES " depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de DAX, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital et, la Société " B.R. EXPERTISES " a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Pour avis. La Gérance.
21AL02062

DISSOLUTIONS

CHAPULITA

SC au capital de 172.000 €. Siège social : 9 allée des Crêtes 40390 Saint-Martin-de-Seignanx. 498 412 709 RCS Dax. Le 01/05/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Annie LASSUS-COZZAROLO 14 rue de Candolle 64100 Bayonne et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Dax.

21AL01870

DRONE 360 PBL
EURL au capital de 500 €
1 Impasse du Lac 40220 Tarnos
RCS Dax 858 523 753

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 30/03/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation ultérieure.

Monsieur Marc DECARRIERE, né le 13 juillet 1974 à Bayonne (64100), demeurant 6 Allée de Ségure à Bayonne (64100), Gérant de la Société, exercera les fonctions de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 6 Allée de Ségure à Bayonne (64100).

Mention sera faite au RCS de Dax

Pour avis, la Gérance
21AL02032

---

60 Avenue du Capitaine Resplandy
64100 Bayonne

SCI DE LA GARE
SCI en liquidation
Au capital de 152,45 €
Siège social : 40180 Hinx
Siège de liquidation : 174 avenue Brémontier, Villa Haut Regard 40150 Hossegor
RCS Dax 380 728 816

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 31/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Manuelita LAMAZOUADE demeurant 174 avenue Brémontier, Villa Haut Regard 40150 Hossegor, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 174 avenue Brémontier, Villa Haut Regard 40150 Hossegor. C'est à cette adresse que la correspondance et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de Dax, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur

21AL02054

SCI DES 4 MIMOSAS
SCI au capital de 2.000 €
36, place de l'Orme, 40600 BISCAROSSE
RCS MONT-DE-MARSAN 880 492 467

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation.

L'Assemblée a nommé comme liquidateur Gabriel d'ANTIN TOURNIER DE VAILLAC, demeurant 36 place de l'Orme 40600 BISCAROSSE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 36 place de l'Orme 40600 BISCAROSSE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de MONT-DE-MARSAN.

Mention sera faite au RCS de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
21AL02066

SBPC & CO SARL au capital de 1000 € Siège social : 116 impasse du cimetière 40160 PARENTIS-EN-BORN RCS MONT-DE-MARSAN 848185849 Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/04/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2021, il a été nommé liquidateur(s) Mme BIANCHI Sophie demeurant au 116 impasse du Cimetière 40160 PARENTIS-EN-BORN et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de MONT-DE-MARSAN.

21AL02071

SELARL CAPDEVILLE & DAGNAN
10 rue de Mounsempès
40230 St-Vincent-de-Tyrosse

SCI BIDAULT
Société civile immobilière
Capital de 105.311,78 €
Siège social à HINX (40180)
130 route du Port Villa 69
SIREN sous le numéro 422017178
RCS de DAX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une délibération en date du 4 février 2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 novembre 2020 et a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Laurent BIDAULT demeurant à HINX (40180) 130 route du Port Villa 69 (ancien gérant). Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société. Le dépôt sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DAX.

Pour avis

21AL02080

SCI DE LA SALLE
En liquidation
Société Civile
Au capital de 362.940,82 €
Siège social Josse (40230)
Lieudit "La Marqueze"
RCS Dax 504 469 016

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Par assemblée en date du 27 mars 2021, enregistrée au SPFE de Mont-de-Marsan le 10 mai 2021 dos 2021 41732 Réf. 2021 N 580 il a été décidé la dissolution anticipée volontaire, avec effet à cette date, de la société civile dénommée SCI DE LA SALLE.

Liquidateur de la société : Madame Chantal Marie-Jeanne MARTIN DE LA SALLE, épouse de M. DE MONTARD demeurant à Dallet (63111), 9 chemin Côte du Bois.

Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation est fixé Chez Mme MARTIN DE LA SALLE épouse DE MONTARD à Dallet (63111) 9 chemin Côte du Bois

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis, le Liquidateur
21AL02107

LIQUIDATIONS

EARL LARRAT ERIC
Société en Liquidation
Capital social : 7.500 €
Siège Social : 55 Chemin Mellet 40270 Renung
RCS Mont-de-Marsan 494 850 472

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Monsieur LARRAT Eric demeurant à Renung (40270), 55 chemin de Mellet, agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de l'EARL LARRAT ERIC a été clôturée le 31 Décembre 2020 suivant décision de l'associé unique et approbation du compte définitif en date du 10 Mai 2021. Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au RCS.

Pour avis et mention, le Liquidateur
21AL02035

DRONE 360 PBL
EURL au capital de 500 €
Société en liquidation
Siège de la liquidation : 6 Allée de Ségure 64100 Bayonne
RCS Dax 828 523 753

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 31/03/2020, les comptes de liquidation de la Société ont été approuvés et la clôture de la liquidation prononcée avec effet au même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis, le Liquidateur
21AL02120

---

60 Avenue du Capitaine Resplandy
64100 Bayonne

SCI DE LA GARE
SCI en liquidation
Au capital de 152,45 €
Siège social : 40180 Hinx
Siège de liquidation : 174 avenue Brémontier, Villa Haut Regard 40150 Hossegor
RCS Dax 380 728 816

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 31/12/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Manuelita LAMAZOUADE demeurant 174 avenue Brémontier, Villa Haut Regard 40150 Hossegor, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes deliquidation seront déposés au GTC de Dax, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur.

21AL02055

SELARL CAPDEVILLE & DAGNAN
10 rue de Mounsempès
40230 St-Vincent-de-Tyrosse

SCI BIDAULT
Société civile immobilière
Capital de 105.311,78 €
Siège social à HINX (40180)
130 route du Port Villa 69
SIREN sous le numéro 422017178
RCS de DAX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés en date du 4 février 2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DAX.

Pour avis

21AL02081

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com

GASCOGNE
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 60.800.130 €
Siège social : 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan
RCS Mont-de-Marsan
895 750 412 – A.P.E : 7010Z

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires de la société Gascogne sont convoqués en Assemblée générale mixte pour le :

Jeudi 24 juin 2021 à 14 h 30

à l'Écomusée de Marquèze Route de la Gare 40630 Sabres

AVERTISSEMENT – SITUATION SANITAIRE

Eu égard à la circulation du virus Covid-19 et aux préconisations du Gouvernement, la Société invite à la plus grande prudence dans ce contexte et recommande à chaque actionnaire de privilégier le vote par correspondance ou le pouvoir au Président (selon les indications indiquées en fin d'avis), plutôt qu'une présence physique.

Les actionnaires peuvent voter sans participer physiquement à l'Assemblée générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet et disponible dans la rubrique dédiée à l'Assemblée générale 2021 dans le menu finances/espace actionnaires/assemblées générales, sur le site internet : www.groupe-gascogne.com.

Pour les actionnaires qui souhaiteraient néanmoins assister physiquement à l'Assemblée, il est rappelé que leur accueil est subordonné au respect des gestes barrières, et notamment au port du masque et au respect des règles de distanciation physique pendant toute la durée de l'Assemblée.

Dans le contexte actuel, les actionnaires sont encouragés à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : www.groupe-gascogne.com à la rubrique « courriers actionnaires » accessible par le menu finances/espace actionnaires/assemblées générales.

En fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux, les modalités d'organisation de l'Assemblée générale des actionnaires pourraient évoluer.

Ainsi, dans l'hypothèse où les conditions prévues par l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée et par le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié seraient remplies, l'Assemblée générale du 24 juin 2021 pourrait être tenue à huis clos. Les actionnaires en seraient alors informés par voie de communiqué et l'Assemblée ferait l'objet d'une retransmission en direct et en différé.

Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale 2021 sur le site de la Société : www.groupe-gascogne.com.

L'Assemblée générale sera appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie ordinaire

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 – Quitus aux administrateurs

Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Fixation du montant des rémunérations susceptibles d'être versées aux administrateurs

Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation des contrats de cession des ORAN émises par la Société en 2014, conclus le 25 février 2020 entre chacun des établissements de crédit porteurs des ORAN et la société Biolandes Technologies

Nomination de Monsieur Gianluca COLOMBO en qualité d'administrateur

Ratification de la nomination par cooptation de Madame Sonia Sikorav en qualité d'administrateur

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce.

Partie extraordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Projet de résolutions

Partie Assemblée générale ordinaire

1ère résolution (Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 – Quitus aux administrateurs). L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- La lecture du rapport du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la Société durant l'exercice 2020 et sur les comptes annuels sociaux dudit exercice et le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise,- la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice, approuve les comptes annuels sociaux tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 2.348.620 €.

L'Assemblée générale donne, en conséquence, quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, engagées par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à savoir la somme de 12.071 €, et qui n'ont pas généré d'imposition.

2ème résolution (Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020). L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- La lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe pendant l'exercice 2020 et sur les comptes annuels consolidés dudit exercice,

- La lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice, approuve les comptes annuels consolidés tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 8.254.839 €.

3ème résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020). L'Assemblée générale constate que le résultat net comptable à prendre en considération pour l'affectation du résultat est de 2.348.620 €.

L'Assemblée générale décide :

- D'affecter la somme de 117.431 € à la réserve légale, et- d'affecter le solde, soit 2.231.189 €, au compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale prend acte du rappel de l'absence de distribution de dividende au titre des trois exercices précédents.

4ème résolution (Fixation des rémunérations susceptibles d'être versées aux administrateurs). L'Assemblée générale fixe à la somme de 100.000 €, le montant maximum des rémunérations susceptibles d'être versées au Conseil d'administration à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2021.

5ème résolution (Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation des contrats de cession des ORAN émises par la Société en 2014, conclus le 25 février 2020 entre chacun des établissements de crédit porteurs des ORAN et la société Biolandes Technologies).

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions soumises à autorisation, établi en application des dispositions des articles L.225-38 et L.225-42 du Code de commerce, approuve la conclusion des contrats de cession des 4.821.137 ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) émises le 1er septembre 2014 par la Société, conclus le 25 février 2020 entre chacun des établissements de crédit porteurs des ORAN et la société Biolandes Technologies.

6ème résolution (Nomination de Monsieur Gianluca COLOMBO en qualité d'administrateur). L'Assemblée générale nomme Monsieur Gianluca COLOMBO, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Laurent LABATUT, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

7ème résolution (Ratification de la nomination par cooptation de Madame Sonia Sikorav en qualité d'administrateur). L'Assemblée générale ratifie la cooptation de Madame Sonia SIKORAV, demeurant 64 rue de Bellechasse 75007 Paris, décidée par le Conseil d'administration en date du 25 mars 2021, en remplacement de Madame Emmanuelle PICARD, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

8ème résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce). L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ;

Autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder ou faire procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, d'actions de la Société étant précisé que :

- Le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 5 €.

- Le nombre d'actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder 10% du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces rachats,

- La Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10% de son propre capital.

En cas d'opération sur le capital de la société, notamment par incorporation de réserves, et/ou de division et de regroupement des actions, les montants indiqués précédemment seront ajustés en fonction des caractéristiques de l'opération.

Décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pourra procéder ou faire procéder à des achats, par ordre de priorité décroissant, en vue :

- De l'annulation des actions acquises, totale ou partielle, par voie de réduction de capital social, sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution soumise à cette fin à l'Assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire ;

- De la remise d'actions à l'occasion d'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;

- De l'attribution d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne entreprise ;

- De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toutes opérations conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Dans les limites des règlementations en vigueur, l'achat des actions ainsi que la conservation ou le transfert des actions ainsi achetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la règlementation en vigueur, par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par

POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM

voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres.

Délègue au Conseil d'administration, en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement de capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix et montants susvisés afin de tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier :

- Effectuer par tous moyens l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tout ordre en bourse ;

- Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et règlementaires applicables ;

- Conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et de tout autre organisme, remplir routes autres formalités ;

- Et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

Décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Décide que la présente autorisation privera d'effet l'autorisation antérieure ayant le même objet (14ème résolution de l'assemblée en date du 24 juin 2020).

Partie Assemblée Générale Extraordinaire

9ème résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce). L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sous la condition de l'adoption de la huitième résolution soumise à la présente Assemblée générale autorisant le Conseil d'administration à acquérir des actions de la Société dans les conditions légales,

Autorise celui-ci, avec faculté de subdélégation :

- À annuler, sur ses seules décisions, à tout moment sans autre formalité, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises par suite de rachats réalisés dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois,

- À réduire le capital à due concurrence, et pour ce faire, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation ;

- À imputer la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur tout poste de réserves ou primes ;

- À modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

Décide que la présente autorisation est consentie pour une durée de 24 mois à compter de la date de la présente assemblée.

Décide que la présente autorisation privera d'effet l'autorisation antérieure ayant le même objet (15ème résolution de l'assemblée en date du 24 juin 2020).

10ème résolution (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités). L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les Assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Modalités de participation à l'Assemblée

AVERTISSEMENT- SITUATION SANITAIRE

Eu égard à la circulation du virus Covid-19 et aux préconisations du Gouvernement, la Société invite à la plus grande prudence dans ce contexte et recommande à chaque actionnaire de privilégier le vote par correspondance ou le pouvoir au Président.

En fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux, les modalités d'organisation de l'Assemblée générale des actionnaires pourraient évoluer.

Ainsi, dans l'hypothèse où les conditions prévues par l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée et le décret n° 2020- 418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié seraient remplies, l'Assemblée générale du 24 juin 2021 pourrait être tenue à huis clos. Les actionnaires en seraient alors informés par voie de communiqué et l'Assemblée ferait l'objet d'une retransmission en direct et en différé.

Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale 2021 sur le site de la Société : www.groupe-gascogne.com.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée générale, les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le mardi 22 juin 2021 zéro heure, heure de Paris :

– Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,

– Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

a) Donner une procuration à un actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, au Président ou à toute autre personne physique ou morale de son choix ;

b) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ;

c) Voter par correspondance.

Il n'est pas prévu de vote ou de modalités de participation par des moyens électroniques de télécommunication pour cette assemblée. En conséquence, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cet effet.

Les actionnaires au porteur pourront demander par écrit à la Société de leur adresser un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé à la Société, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation d'enregistrement délivrée par l'établissement teneur de compte qui en assure la gestion, de telle façon que la Société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation par voie électronique à l'adresse suivante : www.groupe-gascogne.com à la rubrique « courriers actionnaires » accessible par le menu finances/espace actionnaires/assemblées générales ; il peut révoquer cette désignation de la même manière et à la même adresse.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ainsi que les projets de résolutions présentés, le cas échéant, par les actionnaires, sont mis à disposition au service juridique de la Société, 68 rue de la Papeterie – 40200 Mimizan, et mis en ligne sur le site internet de la Société www.groupe-gascogne.com conformément à la réglementation.

A compter de la convocation et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire peut demander à la Société de lui adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R.225-83 du Code de commerce, de préférence par courriel sur le site www.groupe-gascogne.com, à la rubrique « courriers actionnaires » accessible par le menu finances/espace actionnaires/ assemblées générales. L'actionnaire est invité à faire part dans sa demande de l'adresse électronique à laquelle ces documents pourront lui être adressés afin que la Société puisse valablement lui adresser lesdits documents par courriel conformément à l'article 3 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée et prorogée. Les actionnaires au porteur doivent justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription en compte.

Tout actionnaire pourra adresser à la Société des questions écrites qui seront prises en compte dès lors qu'elles seront reçues avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée soit au plus tard le mardi 22 juin 2021 zéro heure, heure de Paris. Ces questions écrites devront être envoyées au Président, de préférence par voie de télécommunication électronique sur le site www.groupe-gascogne.com, à la rubrique « courriers actionnaires » accessible par le menu finances/espace actionnaires/ assemblées générales. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Lors de la réunion de l'assemblée, l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou vote par correspondance.

Il n'est tenu compte que des formules de vote par correspondance qui sont parvenues par courrier postal au service juridique de la Société, 68 rue de la Papeterie – 40200 Mimizan, trois jours au moins avant l'assemblée.

En cas de conflit entre ces deux modes de participation, la procuration prime le vote par correspondance, quelle que soit la date respective de leur émission.

Le Conseil d'Administration
21AL02045

FOIE GRAS DE CHALOSSE

Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social : Ave Jean Jaurès
40380 Montfort-en-Chalosse
RCS Dax D 324 773 886
(82 D 29)
SIRET 324 773 886 00027
Agréée sous le n° 10847

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2021

Les associés de la Coopérative FOIE GRAS DE CHALOSSE sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Coopérative qui se tiendra à la MAISON ARTS ET LOISIRS, sise au 205 Place du Foirail 40380 Montfort-en-Chalosse, le **vendredi 18 juin 2021 à 10 h**

Elle délibérera sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Présentation des comptes et opérations dudit exercice

- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et spécial sur les conventions règlementées, sur cet exercice

- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Approbation des conventions conclues entre la société et un ou des Administrateurs

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mission au cours dudit exercice

- Constatation de la variation du capital social

- Renouvellement des mandats d'Administrateurs arrivant à expiration de M. Jacques LALANNE, de l' EARL DE PELLEGRUE représentée par M. Eric CESTAC et de l' EARL LAFARGUE représentée par M. Jean LAFARGUE

- Fixation du montant du budget alloué à la formation des Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

- Fixation de l'allocation globale allouée aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

- Pouvoirs en vue des formalités

Les Associés ont la faculté de prendre connaissance, au siège social, à partir du quinzième jour précédant cette Assemblée Générale Ordinaire, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions soumises à autorisation préalable, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, d'un document donnant des informations sur l'écart du prix indiqué et du prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports, ainsi que du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président, M. Jean-Luc BROCA
21AL02118

FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Aire-sur-l'Adour du 10/05/2021, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 18/05/2021 sous le dossier n° 2021 00043361 et référence 4004P01 2021 A 01092, Monsieur Robert CUNY, né le 21/02/1946 à Lyon (69), demeurant 18 avenue des Pyrénées 40800 Aire-sur-l'Adour et immatriculé au RCS de Mont-de-Marsan sous le n°341 890 689, a cédé, à la société LES CINÉMAS D'AIRE, SAS au capital de 120.000 € sise à Dax (40100) 11 avenue du Sablar, immatriculée au RCS de Dax sous le n° 898 864 038, un fonds de commerce de cinéma, exploité à Aire-sur-l'Adour (40800) 16 bis Avenue des Pyrénées sous l'enseigne « GALAXIE », moyennant le prix de 90.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 35.000 € et aux éléments corporels pour 55.000 €. L'entrée en propriété et en jouissance est fixée au 10 mai 2021.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière date des publications légales au cabinet de Maître Cathy GARBEZ, avocat au Barreau de Mont-de-Marsan, sis 22 Ter rue Saint Jean d'Août 40000 Mont-de-Marsan.

Pour avis
21AL02112

Prescripteur,

Une annonce à Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lilles, Nantes... Ne cherchez plus un correspondant,

LES ANNONCES LANDAISES
se chargent de tout

- un **gain** de temps,
- un seul **interlocuteur**,
- un meilleur **service**,
- une **fiabilité** de notre correspondant,
- aucun surcoût.

SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

Suivant acte reçu par Maître Philippe DUCASSE, le CINQ MAI DEUX MILLE VINGT ET UN enregistré à MONT DE MARSAN le 17/05/2021 Dossier 2021 43105 référence 2021 N 00612

La Société dénommée **SARL LES PYRAMIDES**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 € ayant son siège social à Soustons (Landes) Avenue de la Petre Commerce Lac Marin identifiée sous le numéro SIREN 413 290 420 RCS DAX.

A CEDE à La Société dénommée **JDPG**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 € ayant son siège social à Soustons (Landes) 12 avenue de la Pètre - Commerce du Lac Marin identifiée sous le numéro SIREN 897 825 105 RCS DAX.

Un fonds de commerce de RESTAURATION et VENTES A EMPORTER connu sous le nom de ALADIN situé et exploité à Soustons (40140) Avenue de la Pètre 12, Place du Lac Marin.

Prix : SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70.000 €) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE TROIS MILLE EUROS (63.000 €)

- aux éléments corporels pour SEPT MILLE EUROS (7.000 €)

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître DUCASSE, notaire à SOUSTONS, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion, Me DUCASSE
21AL02063

CESSION FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan le 18/05/2021, dossier 2021 00043639 référence 4004P01 2021 A 01098 La société **RONSARD**, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.050 € ayant son siège à Bignan (56500) 18 rue de l'Industrie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vannes sous le numéro 321.616.914. a vendu à la société **Losse Volailles des Landes - LVL**, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 € ayant son siège à Sable-sur-Sarthe (72300) ZI Saint Laurent, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 892 449 513. Un fonds de commerce d'abattage de volailles « label », sis et exploité à Losse (40240) Route de Allons, La présente vente est consentie moyennant le prix principal de 2.900.000 € s'appliquant comme suit : Aux éléments incorporels pour 10.000 € A l'agencement, matériel et mobilier commercial pour 2.890.000 €. La date d'entrée en jouissance est fixée au 30 avril 2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales au siège du fonds vendu, 4 Route Allons 40240 Losse et la correspondance au Séquestre Juridique du Barreau de Paris, Maison des Avocats, Cours des Avocats, CS 64111 75833 Paris Cedex 17.

Pour avis
21AL02038

SCP ABFM Notaires Associés
Maître Florence BARES
8 Boulevard Jean Jaurès
31260 Salies-du-Salat

Aux termes d'un acte reçu par Me Olivier FIS, notaire associé à Salies-du-Salat, le 12 mai 2021, enregistré au SPFE de Foix, le 19/05/2021, Dossier 2021 000118622, référence 0904P01 2021 N 00227, il a été réalisé la cession de fonds de commerce par la **SARL PB2LL** au capital de 10.000 € , dont le siège est à Angresse (40150), 159 allée du Bosquet, identifiée au SIREN sous le n° 789 292 661 et immatriculée au RCS de Dax. au profit de la **SARL L'UNION**, au capital de 7.622,45 € , dont le siège est à Angresse (40150), 32 Impasse du Couchant, identifiée au SIREN sous le n° 388 671 562 et immatriculée au RCS de Dax, d'un fonds de commerce d'achat, vente de prêt-à-porter hommes femmes enfants et accessoires sis et exploité à Soorts-Hossegor (40150), 93 Avenue des Tisserands, Zone Artisanale Pédebert, et pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax, sous le n° 789 292 661, ayant pour n° SIRET - 789 292 661 00012, Moyennant le prix de cent trente mille euros (130.000 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour cent vingt-sept mille euros (127.000 €) et au matériel pour trois mille euros (3.000 €). Entrée en jouissance au 12/05/2021. Les oppositions seront reçues en l'étude de : Me André PEYRESBLANQUES notaire associé à Tartas (40400), 358 Chemin de Jacques, BP 41, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

Pour avis et mention, Me Florence BARES, Notaire
21AL02079

LOCATIONS-GÉRANCES

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/05/2021 fait à Moliets-et-Maâ, **PV EXPLOITATION FRANCE** Société par Actions Simplifiée au capital de 4.603.800 € dont le siège social est sis L'Artois, Espace Pont de Flandre,11 rue de Cambrai 75947 Paris Cedex 19, identifiée sous le numéro 884 607 193 RCS Paris, représentée par Monsieur Viky VOLTINE, en qualité de Directeur de site, a confié à la **SASU ATLANTIQUE** Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 € dont le Siège social est Chemin de Ménaout 40230 St-Vincent-de-Tyrosse identifiée sous le numéro 898 828 017 RCS Dax, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restauration et de gestion de supérettes destinés à la clientèle individuelle du loueur, situé au sein de la Résidence PIERRE&VACANCES VILLAGES CLUBS Rue Brémontier 40660 Moliets-et-Maâ, connu sous le nom de L'ESCALE pour une durée ferme allant du 1er mai 2021 au 30 novembre 2023. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis, le locataire-gérant
21AL02115

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Etude de Maîtres Emmanuelle LAFARGUE et Benoît HOURREGUE
Notaires Associés à Soustons
26 rue Jean Moulin

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emmanuelle LAFARGUE, de la Société Civile Professionnelle « Emmanuelle LAFARGUE et Benoît HOURREGUE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à Soustons (40140), 26 Rue Jean Moulin, soussigné, CRPCEN 40032, le 25 mai 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle, avec attribution intégrale entre :

M. Xavier Claude **TERRASA**, musicien, époux de Mme Aline Lucette SIMARD, dt à Soustons (40140) 07 chemin de la Croix de Jubilé. Né à Bondy (93140) le 4 août 1967. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Mme Aline Lucette **SIMARD**, retraitée, épouse de M. Xavier Claude TERRASA, dt à Soustons (40140) 07 chemin de la Croix de Jubilé. Née à Clichy (92110) le 8 juillet 1967. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Mariés tous deux à la mairie de Beauchamp (95250) le 27 juin 1998 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire
21AL02090

OFFICE NOTARIAL CHALOSSE
40700 HAGETMAU

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sandie LARRERE, Notaire à HAGETMAU (Landes), CRPCEN 40039, le 11 mai 2021, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :

Monsieur Matthieu DEZORTHES, agent territorial, et Madame Carole CERE, infirmière, demeurant ensemble à SAMADET (40320) 128 chemin de Gaye.

Monsieur est né à MONT-DE-MARSAN (40000) le 26 novembre 1985,

Madame est née à MONT-DE-MARSAN (40000) le 8 avril 1984,

Mariés à la mairie de SAMADET (40320) le 12 juillet 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire
21AL02101

SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés à Soustons

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Olivier DARMAILLACQ, notaire à SOUSTONS en date du 17 Mai 2021, a été reçu l'aménagement du régime matrimonial portant attribution intégrale de la communauté à l époux survivant par Monsieur Jean Victor **LOPEZ**, coordinateur de travaux et Madame Laurence Marie-Françoise **GOCH**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SOORT-HOSSEGOR (40150) 31 Route de Vieux-Boucau.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet., à Maître DARMAILLACQ – BP 37 – 40141 SOUSTONS

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de grande instance.

Maître Olivier DARMAILLACQ
21AL02069

CHANGEMENTS DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Madame BARTHELEMY PUJO Chloé née le 15 octobre 2000 à Pau, demeurant 19 rue André Bouillar 40220 Tarnos dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de retirer le nom patronymique de PUJO. Elle s'appellera ainsi **BARTHELEMY Chloé**.
21AL02037

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 19/05/2021

CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

AIME PÈRE ET FILS (SAS) RCS Dax 317 342 020. Préparation industrielle de produits à base de viande 3 avenue de la IV République 40100 Dax.

21400464-12

SNC MCAB (SNC) RCS Dax 801 637 216. Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé 15 avenue Georges Clemenceau 40100 Dax.

21400465-12

SOBEPECC (COOPARLV) RCS Dax 489 363 150. Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. - 6 rue des Prairies 40100 Dax.

21400466-12

CHAUVET (SARL) RCS Dax 879 472 124. Commerce de détail d'autres équipements du foyer 146 rue Alsace-Lorraine 40300 Peyrehorade.

21400467-12

JEL AUTOS PLUS (SAS) RCS Dax 815 230 784. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers, 153 zone Artisanale du Housquit 40530 Labenne.

21400468-12

MOVE YOUR BUDDY (SAS) RCS Dax 818 081 424. Autres activités informatiques 1 avenue de la Gare, Grand Dax Développement Pulseo 1, CS 30068, 40102 Dax Cedex.

21400469-12

ANIMATION SONORISATION ÉVÉNEMENTIEL FRANCE (SAS) RCS Dax 824 745 566. Autres activités récréatives et de loisirs 120 avenue Georges Clemenceau 40100 Dax.

21400470-12

SONORISATION ANIMATION PRODUCTION ÉVÉNEMENTIEL (SASU) RCS Dax 829 314 046. Autres activités récréatives et de loisirs, 120 avenue Georges Clemenceau 40100 Dax.

21400471-12

MOPC (SASU) RCS Dax 801 622 481. Ingénierie, études techniques 29 rue des Pyrénées 40130 Capbreton.

21400472-12

DYLIGA (SARL) RCS Dax 818 693 988. Restauration de type rapide, 6 rue des Cyprès 40130 Capbreton.

21400473-12

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 26/05/2021

OUVERTURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

M. BEBE Aurélien, Brice RCS Dax 829 442 474. Services d'aménagement paysager, 3 allée Léo Ferré, la Coulée Verte 40220 Tarnos. Mandataire judiciaire Me ABBADIE Jean-Pierre 6 Place St-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

21400482-12

M.DE SOUSA PEREIRA Antonio Saul RCS Dax 340 189 547. Autres travaux spécialisés de construction, 693 chemin de Laste 40230 Bénesse-Maremne. Mandataire judiciaire EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place St-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

21400483-12

OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

M.DUSSAU Yohann Marcel André RCS Dax 793 011 032. Transports routiers de fret de proximité, 378 route de Latine 40180 Tercis-les-Bains. Liquidateur Me ABBADIE Jean-Pierre 6 Place St-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

21400484-12

TRADITIONS PEINTURES (SARLU) RCS Dax 751 675 000. Travaux de peinture et vitrerie, Lieudit Larré 40100 Dax. Liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES 2 rue du 49ème RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

21400485-12

GS RENOV 40 (SARL) RCS Dax 889 116 794. Activité des économistes de la construction, 558 route du Château d'Eau 40360 Pomarez. Liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES 2 rue du 49ème RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

21400486-12

Par jugement du 21/05/2021 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire Simplifiée de **ACCESS INVEST (SARLU)** 152 rue Las Yaougues 40110 Onesse-et-Laharie. RCS Mont-de-Marsan 813 986 965. Et a désigné le SELARL EKIP' prise en la personne de Me Christophe MANDON en qualité de Mandataire avec mission de poursuivre les instances en cours.

21400475-12

Par jugement du 21/05/2021 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire Simplifiée de **AUTOMOBILES DUMONT (SARLU)** 3370 avenue du Président Kenndy 40280 Saint-Pierre-du-Mont. RCS Mont-de-Marsan 789 717 154.

21400476-12

Par jugement du 21/05/2021 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire de **IDENTITY SPORT (SARL)** 39 rue du Pignada 40200 Mimizan. RCS Mont-de-Marsan 503 233 546.

21400477-12

LES ANNONCES LANDAISES

SE CHARGENT DE VOTRE PUBLICITÉ

LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL TOUS LES SAMEDIS

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

JUGEMENT DU 14/04/2021

Conversion en liquidation judiciaire de : **CAMAIEU INTERNATIONAL**, RCS Lille Métropole : 345 086 177. Activité : Vente de tous articles sous toutes ses formes, 211 avenue Brame 59100 Roubaix. Établissements secondaires : 40 rue des Carmes 40100 Dax ; Route Nationale 124, Centre commercial Adour Océane, Boulevard St Vincent-de-Paul 40990 Saint-Paul-lès-Dax ; Parcs d'activités commerciales, lieudit la tuilerie, Boulevard Jacques Duclos 40220 Tarnos.

21400481-12

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

RECTIFICATIF à l'annonce parue dans notre édition du 22/05/2021. Par jugement du 07-05-2021, le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de redressement judiciaire contre **LE 15.29 (SAS),** 97 Grand Rue 40190 Villeneuve-de-Marsan. RCS Mont-de-Marsan 822 987 988. Activité : Bar restaurant brasserie Mandataire Judiciaire : SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD, 2 rue du 49ème RI, 64100 Bayonne. Période d'observation : 6 mois. A fixé au 01-01-2021 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD ou sur le portail électronique à l'adresse : https://www.creditors-services.com dans les 2 mois à compter de la parution au BODACC.

21400474-12

Par jugement du 21/05/2021 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire contre **AQUITAINE FOREST (SASU)** 54 rue des Chevreuils 40210 Labouheyre. RCS Mont-de-Marsan 835 262 577. Activité : exploitation forestière, vente de tous bois et dérivés. Mandataire Judiciaire : SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD, 2 rue du 49ème RI, 64100 Bayonne. Période d'observation : 6 mois. A fixé au 01-01-2021 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD ou sur le portail électronique à l'adresse : https://www.creditors-services.com dans les 2 mois à compter de la parution au BODACC.

21400478-12

Par jugement du 21/05/2021 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire contre **PDB (SARL)** 2 place du Commerce 40800 Aire-sur-l'Adour. RCS Mont-de-Marsan 500 254 990. Activité : promoteur immobilier. Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Période d'observation : 6 mois. A fixé au 01-01-2021 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' prise en la personne de Me Christophe MANDON ou sur le portail électronique à l'adresse : https://www.creditors-services.com dans les 2 mois à compter de la parution au BODACC.

21400479-12

TENDANCES BOURSE

ALIENOR
CAPITAL

GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS ET GESTION DE FONDS
18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

INDICES ACTIONS

	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2021		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 390,27	2,1%	15,1%	40,8%	6 408,49	5 399,21	France
SBF 120	5 003,09	1,7%	13,8%	39,0%	5 018,02	4 290,93	France
EURO STOXX 50	4 036,04	0,6%	13,6%	35,8%	4 036,04	3 481,44	Europe
S&P 500	4 199,20	0,5%	11,8%	42,1%	4 232,60	3 700,65	USA
NASDAQ 100	13 657,21	-2,0%	6,0%	45,1%	14 041,91	12 299,08	USA
FOOTSIE 100	7 029,79	1,3%	8,8%	17,3%	7 129,71	6 407,46	Royaume-Uni
DAX 30	15 465,09	1,2%	12,7%	35,8%	15 465,09	13 432,87	Allemagne
SMI	11 305,74	0,9%	5,6%	15,1%	11 305,74	10 522,22	Suisse
NIKKEI	28 553,98	-1,6%	4,0%	37,7%	30 467,75	27 055,94	Japon
SSE COMPOSITE	3 581,34	3,1%	3,1%	27,1%	3 696,17	3 357,74	Chine

VALEURS RÉGIONALES

	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2021		Rendement 2020
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
ACTIPLAY (GROUPE)	3,99	371,6%	392,6%	747,1%	3,99	0,69	-
AIR MARINE	2,10	5,0%	-0,9%	-39,0%	2,50	1,74	-
ASHLER ET MANSON	2,14	-1,8%	12,6%	4,0%	2,18	1,90	-
BLUE SHARK PS	3,40	-17,1%	-46,9%	-42,4%	6,55	3,40	-
CERINNOV GROUP	1,68	25,5%	-14,6%	71,6%	2,13	1,14	-
CHEOPS TECHNOLOGY	42,40	-3,6%	8,2%	24,7%	45,40	39,20	1,7%
DOCK.PETR.AMBES AM	520,00	16,1%	42,1%	31,3%	520,00	366,00	5,8%
EAUX DE ROYAN	108,00	9,1%	-4,4%	-18,2%	118,00	94,00	-
EUROPLASMA	0,84	-31,0%	-62,8%	-58,3%	2,27	0,84	-
FERMENTALG	2,92	-3,2%	101,9%	204,2%	4,40	1,45	-
GASCOGNE	4,80	-1,2%	20,0%	50,0%	5,20	3,94	-
GPE PAROT (AUTO)	2,91	5,4%	73,7%	42,6%	3,21	1,58	-
I.CERAM	1,32	-11,7%	-12,9%	10,5%	2,43	1,29	-
I2S	3,50	0,0%	9,4%	-12,5%	3,90	3,20	-
IMMERSION	1,79	-7,7%	-14,8%	-32,2%	2,10	1,41	-
IMPLANET	0,91	-11,1%	-18,9%	-37,2%	1,34	0,90	-
LECTRA	30,40	2,0%	21,6%	88,1%	32,85	23,50	0,8%
LEGRAND	87,70	5,8%	20,1%	46,3%	87,94	71,92	1,6%
MULTIMICROCLOUD	0,20	-20,0%	-41,2%	-13,0%	0,34	0,19	-
OENEO	12,40	11,5%	14,2%	3,3%	12,40	10,50	-
POUJOULAT	40,00	3,1%	37,9%	94,2%	40,00	29,00	1,0%
SERMA TECH.	380,00	3,8%	32,9%	38,7%	530,00	268,00	0,8%
SILC	0,42	0,0%	-32,9%	113,3%	0,62	0,32	-
UV GERMI	8,56	-14,4%	10,5%	-24,9%	15,90	7,75	-
VALBIOTIS	7,37	-2,9%	21,6%	99,7%	8,30	6,06	-

MARCHÉ DE L'OR				MARCHÉ DES CHANGES (/€)			
	Dernier cours	Var. 31/12	Prime sur l'or fin		Dernier cours	Var. 31/12	Pays
LINGOT 1 KG	€49 200,00	-1,1%	-1,1%	DOLLAR USD	1,23	-0,1%	Etats-Unis
NAPOLÉON 20 F 5,81G	€294,80	-1,5%	2,2%	LIVRE GBP	0,87	-3,7%	Royaume-Uni
PIÈCE 20 DOLLARS 30,09 G	€1 689,75	-1,2%	12,9%	FRANC SUISSE CHF	1,10	1,6%	Suisse
PIÈCE 10 DOLLARS 15,04 G	€880,00	3,5%	17,6%	DOLLAR CAD	1,48	-5,6%	Canada
PIÈCES 50 PESOS 37,5 G	€1 870,00	-0,4%	0,3%	YEN JPY	133,49	5,5%	Japan(100)
SOUVERAIN 7,32 G	€366,20	-5,1%	0,7%	COURONNE DKK	7,44	-0,1%	Danemark
PIÈCE LATINE 20 F 5,80 G	€298,00	-1,2%	3,3%	COURONNE SEK	10,13	1,0%	Suéde
PIÈCE 10 FLORINS 6,05 G	€312,20	1,1%	3,8%	RAND ZAR	16,96	-5,9%	Afrique du Sud
PIÈCE SUISSE 20 F 5,81 G	€291,00	-2,0%	0,9%	DOLLAR AUD	1,58	-0,7%	Australie
KRUGERRAND 31,10 G	€1 668,00	-0,4%	7,9%	YUAN RMB	7,84	-1,3%	Chine

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

«Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations.»

« VIVA LE CINÉMA ! »

Les salles de cinéma ont enfin rouvert leurs portes avec des nouveautés inédites jusque-là (bien malgré elles), mais aussi quelques reprises de longs-métrages qui n'avaient pas encore fait le plein d'entrées. Tour d'horizon.

Par Pascal LE DUFF et N. B.

Record de fréquentation -malgré le couvre-feu et les restrictions sur les jauges- pour la réouverture des cinémas le 19 mai dernier, après 200 jours de fermeture.

Entre les nouveautés et les reprises de films sortis avant le reconfinement, le plus compliqué est de faire son choix.

On peut ainsi voir ou revoir le revigorant « Drunk », Oscar et César du film étranger, avec l'enivrant et enivré Mads Mikkelsen qui devrait réjouir ceux qui n'avaient pas encore eu le temps d'admirer ses talents de danseur. L'émouvant « ADN » où Maïwenn se confronte à ses racines algériennes et affronte sa mère un brin effrayante jouée par Fanny Ardant. Le fantaisiste « Adieu les cons » d'Albert Dupontel qui a triomphé aux derniers César avec cette odyssée d'une coiffeuse incarnée par Virginie Efira pour retrouver son fils abandonné 30 ans plus tôt. « Michel-Ange » d'Andreï Kontchalovski, portrait austère mais très vivant du célèbre peintre de la Renaissance qui doit lutter pour préserver son art ou « Josep » d'Aurel (César du film d'animation) sur le destin du dessinateur et combattant antifranquiste Josep Bartolí. Pour les enfants, retrouvailles avec le jeune Freddy Lupin, mi-loup-garou mi-caniche, héros du sympathique « 100% Loup » aux aventures très enlevées, mais aussi le western animé « Calamity », une enfance de Martha Jane Cannary dont l'héroïne dynamique ne se laisse dominer par personne !

Et comme le dirait Quentin Tarantino, « Viva le cinéma ! ».

« MANDIBULES » DE QUENTIN DUPIEUX
UNE COMÉDIE QUI FAIT MOUCHE

Jean-Gab et Manu, amis pas très malins et mal coiffés, découvrent une mouche géante dans le coffre d'une voiture qu'ils viennent de voler. Une idée de génie naît en eux : l'apprivoiser avec patience pour l'envoyer piller des banques ! Quentin Dupieux réunit David Marsais et Grégoire Ludig (« Le Palmashow ») pour cette blague cinématographique au présupposé pour le moins (bien) barré. Leur duo de bras cassés fonctionne à merveille et rappelle « Dumb and Dumber », deux autres idiots magnifiques. L'absurdité maîtrisée de cette succession de situations iconoclastes fait naître de francs éclats de rire même si le rythme n'est pas aussi soutenu que dans d'autres films de l'auteur de « Au Poste ! » ou « Le Daim ». Et Adèle Exarchopoulos étonne dans un rôle hilarant qui l'éloigne des drames auxquels elle est habituée.